

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU**  
**CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE**

**SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 27 MAI 2016 À 09 H 30**  
(Convocation du 20 mai 2016)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Sept Mai Deux Mil Seize à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès LAURENCE-VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Marie LEMAIRE  
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Béatrice DE FRANÇOIS  
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON  
Mme Andréa KISS à M. Michel VERNEJOUL  
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY  
Mme Maribel BERNARD à M. Erick AOUIZERATE  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD  
M. Jacques GUICHOUX à Mme Michèle FAORO  
Mme Dominique IRIART à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Jacques COLOMBIER.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Virginie CALMELS à M. Franck RAYNAL à partir de 10h20  
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h15  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Martine JARDINÉ à partir de 11h35  
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à M. Gérard CHAUSSET jusqu'à 10h10  
Mme Chantal CHABBAT à Mme Christine PEYRÉ à partir de 11h15  
M. Jean-Louis DAVID à M. Stéphan DELAUX à partir de 10h40  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h00  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h15  
Mme Laurence DESSERTINE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à partir de 11h50  
M. Vincent FELTESSE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 11h50  
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Daniel HICKEL à partir de 10h30  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h45  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Pierre LOTHAIRE jusqu'à 10h40  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h35  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir 10h50

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Fabien ROBERT à partir de 11h30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Les convocations à ce Conseil et la communication des dossiers le composant ont satisfait aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les opérations d'affichage correspondantes.**

LA SÉANCE EST OUVERTE À 9 HEURES 42

**M. le Président Alain JUPPÉ** : La séance est ouverte. Un des agents de la collecte de Bordeaux Métropole, Monsieur Franck LATASTE a été retrouvé, tout récemment, à l'entrée d'un parking d'une résidence de Pessac gravement mutilé à la suite d'un accident de voiture. Il a été traîné sur plusieurs centaines de mètres dans cet accident dans lequel il est mort naturellement. Il laisse derrière lui une petite fille de 11 ans. Je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

*(Minute de silence)*

Merci.

Vous avez sur votre table un beau livre consacré à la Cité Frugès de Pessac, intitulé « Le Corbusier inconnu ». On va demander au Maire de Pessac de nous en dire un petit peu plus sur Frugès.

**M. Franck RAYNAL** : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Ce livre qui fait référence, qui est dû au talent et au travail de Michel PÉTUAUD-LÉTANG, ce livre est l'occasion de vous parler de la candidature de la Cité Frugès - Le Corbusier au côté de 16 autres sites à travers 7 pays, dont la France, à l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture).

Cette candidature, vous le savez, a déjà été présentée à deux reprises. C'est la troisième et dernière fois que cette candidature collective peut être défendue et, je l'espère cette fois-ci, avec succès. Et j'en parle avec d'autant plus de plaisir aujourd'hui, sans pour autant crier victoire, que l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) qui est l'organisme chargé d'instruire les dossiers d'instruction pour le compte de l'UNESCO, l'ICOMOS a rendu son rapport, il y a une dizaine de jours, avec un avis favorable. Les deux premières fois, l'avis avait été défavorable et l'UNESCO avait suivi l'avis de l'ICOMOS. J'espère qu'il en sera de même maintenant que cet avis est devenu favorable. Le Comité d'inscription au Patrimoine mondial doit se réunir à Istanbul entre le 10 et le 20 juillet et nous espérons que, cette fois-ci, ce sera la bonne, ce qui nous donnerait l'occasion de pouvoir aux côtés des 16 autres sites compter un site de l'agglomération bordelaise sur Pessac, la Cité Frugès Le Corbusier, inscrit en plus de ce qui est déjà largement inscrit sur Bordeaux, inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO et contribuer ainsi au rayonnement un peu plus de la Métropole et bien sûr de la ville de Pessac. Je n'ai pas besoin de vous le dire.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci, nous soutenons évidemment à 100 % cette candidature. Ce serait une très bonne nouvelle si la Cité était classée à la fois pour Pessac, pour la Métropole et pour la France tout entière.

**M. Franck RAYNAL** : Monsieur le Président, j'ai juste oublié un élément, si vous me le permettez : c'est de dire qu'entre aujourd'hui et le moment où l'UNESCO décidera, il convient de montrer la mobilisation générale autour du sujet. J'invite chaque élu métropolitain et le fait que vous puissiez inciter autour de vous à faire de même, à

inscrire votre soutien à travers une inscription qui prend une ou deux minutes sur Internet. Vous allez sur le site de Pessac. Il y a un lien direct avec le site de l'ICOMOS et de l'UNESCO pour permettre cette inscription. Je vous invite à le faire et je vous en serais très reconnaissant.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. On va tous s'inscrire. Je disais que s'agissant de l'image de notre Métropole, vous avez aussi sur table une clé USB qui vous donne le baromètre intercommunal n°13 qui a été réalisé du 29 avril au 7 mai auprès d'un échantillon de 1 007 personnes habitant Bordeaux Métropole et qui donne des résultats bons, voire très bons.

D'abord, la notoriété de Bordeaux Métropole s'améliore : 43 % des personnes interrogées citent la Métropole de façon spontanée contre 25 % en novembre 2015. Les traits d'images sont bons. Notre Métropole est considérée comme proche des citoyens par 64 % des personnes interrogées +8 %. Qu'elle utilise bien l'argent public 61 %, – 1 %, mais enfin c'est un très haut niveau. Qu'on la connaît bien, 61 % +13 % et qu'elle associe bien les citoyens à ses décisions, 51 %, + 6 %.  
L'indice de satisfaction globale est de 80 %.

Voilà. Je vous ai invités, tout à l'heure, à observer une minute de silence pour l'un de nos collaborateurs, décédé, je voudrais faire de même en mémoire des 66 victimes du vol d'EgyptAir qui a disparu en Méditerranée le jeudi 19 mai. Vous savez qu'il y avait 15 Français, 7 membres d'équipage, 3 personnes de sécurité outre les Égyptiens très nombreux. Au total, 66 victimes. Si vous le voulez bien, on va penser à eux.

*(Minute de silence)*

Je vous remercie

### **Procès-verbal de la séance du 25 mars 2016 – Adoption**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous soumetts l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 mars. Y a-t-il des observations ? Des demandes de rectification ? Je n'en vois point. Il est donc adopté.

### **COMMUNICATIONS**

#### **AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS METROPOLITAINES**

Communication effectuée

### **DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vais demander à Clément ROSSIGNOL avec l'aide d'Anne-Lise JACQUET d'assurer le secrétariat de la séance. Monsieur ROSSIGNOL ?

**M. Clément ROSSIGNOL** : Merci Monsieur le Président, Chers Collègues. Nous allons passer aux affaires qui sont regroupées et vous indiquer que dans ces affaires regroupées, il y a 4 rapports qui désignent des représentants de Bordeaux Métropole. Il s'agit des affaires 9, 20, 58 et 64. Les noms des candidats proposés à la désignation figurent dans l'ordre du jour du Conseil remis sur table.

Je vais lister les affaires regroupées.

## **AFFAIRES REGROUPÉES :**

### **M. DUPRAT**

(n°2) Commune de Pessac - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de Pessac Alouette France - Arrêt du bilan de la concertation - Information - Approbation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Monsieur DUBOS,  
Madame TOURNEPICHE;

### **M. DUPRAT**

(n°4) Délégation de service public de Transports urbains - Protocole transactionnel : Approbation de la transaction  
Impact budgétaire - Décision - Autorisation

Unanimité

### **Mme CALMELS**

(n°5) "Fête du vin" à Bordeaux du 23 au 26 juin 2016 - Réalisation d'un stand commun entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole - Remboursement des frais engagés par Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

### **Mme CALMELS**

(n°6) Festival de l'Air et de l'Espace 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation -

Unanimité

### **Mme CALMELS**

(n°8) Mérignac - Association Transtech Aquitaine - Organisation du salon l'Nov Pro le 18 octobre 2016 et soutien au programme de transfert d'innovation - Subventions de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

### **Mme CALMELS**

(n°9) Modification de la représentation de Bordeaux Métropole - Aquitaine Développement Innovation - Nouvelle désignation - Décision

Unanimité – Désignation effectuée

### **Mme CALMELS**

(n°11) Aquitaine Chimie Durable - Soutien financier de Bordeaux Métropole aux actions menées en 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

### **Mme CALMELS**

(n°12) Initiative Gironde - Financement métropolitain du plan d'actions 2016 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme CALMELS**

**(n°13) Association pour la Formation et l'Education Permanente à Tivoli (AFEPT) - Soutien métropolitain au plan d'actions 2016 de l'Ecole de la 2ème Chance porté par l'association AFEPT - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°14) Association Réseau entreprendre Aquitaine - Programme d'actions 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme CALMELS**

**(n°15) Pôle CREAHD (Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables) - Soutien au programme d'actions 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST**

**(n°16) Association Compétences en temps partagé (CTP) Guyenne - Financement du plan d'actions 2016 - Subvention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST**

**(n°17) Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire d'Aquitaine (CRESS) - Financement du plan d'actions 2016 - Subvention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST**

**(n°18) Coop & Bat - Coopérative d'activité et d'emploi dédiée aux métiers du bâtiment et de l'éco-construction - Programme d'actions 2016 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**Mme BOST**

**(n°19) Coop Alpha Coopérative d'activités et d'emploi - Programme d'action 2016 - Subvention de fonctionnement de Bordeaux Métropole - Convention financière - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. LABARDIN**

**(n°20) Marché de maîtrise d'oeuvre pour la création d'une ligne de transport en commun en bus à haut niveau de service (BHNS) entre Bordeaux centre et Saint - Aubin de Médoc - Marché de maîtrise d'oeuvre - Marché négocié - rectification erreur matérielle de Composition du jury**

**Unanimité – Désignations effectuées**

**M. BOBET**

**(n°21) Taxes et participations d'urbanisme - Admissions en non-valeur - Application de l'article 2 modifié du décret 98-1239 du 29 décembre 1998 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°22) Régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) - Attributions de compensation 2016 - Etalement de la régularisation - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°23) LORMONT - Société anonyme d'HLM Clairtienne - Charge foncière et construction de 17 logements collectifs locatifs, situés 15 rue Hippolyte Gourdon, résidence ' Les Akènes ', bat.B - Emprunts d'un montant global de 1.913.736 € de type PLUS contractés auprès de la CDC - Garantie - Autorisation.**

**Unanimité**

**M. BOBET**

**(n°24) VILLENAVE D'ORNON - Société anonyme d'HLM CLAIRSIENNE - Charge foncière et acquisition en VEFA de 7 logements collectifs locatifs, avenue Georges Clémenceau, résidence Green Village, bâtiment C - Emprunts d'un montant total de 543.866 euros, de type PLS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**Majorité**

**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

**M. BOBET**

**(n°26) BORDEAUX - Société anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Acquisition et amélioration de deux immeubles permettant la réalisation de 7 logements collectifs locatifs et situés 18 et 20, rue Jules Guesde - Emprunts d'un montant total de 924.657 euros, des types PLAI et PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation**

**Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote: Madame CHAZAL**

**M. DAVID**

**(n°27) Ajustements d'effectifs et d'organigramme - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°28) Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de pneumatiques, chambre à air et accessoires, ainsi que prestations de réparation de roues pour tous types de véhicules, engins et remorques - Groupement intégré partiel- Convention constitutive - Autorisation de lancement et de signature - Décision**

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°29) Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'Association du Comité des œuvres sociales des municipaux de Bordeaux (A.C.O.S.M.B.)  
Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°30) Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de consommables et petits équipements de bureau. Autorisation - Décision**

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°31) Plan de Formation 2016 de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°32) Caisse de secours et d'entraide des sapeurs pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°15 relatif à la subvention 2016 - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°33) Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle. Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. DAVID**

**(n°34) Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) - Autorisation de recourir aux services de doctorants - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. RAYNAL**

**(n°35) Pessac - Cession d'un terrain métropolitain d'environ 9983m<sup>2</sup> à la société DPG - modification d'une servitude - secteur OIM Campus Vallée créative - décision - autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

**(n°36) MERIGNAC - Ensemble foncier non bâti sis 5 et 5bis rue Paul Langevin d'une contenance de 13 242 m<sup>2</sup> environ - Cession à la société Crédit Agricole Immobilier Résidentiel - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. MANGON**

(n°37) MERIGNAC - Ensemble foncier non bâti sis 5 et 5bis rue Paul Langevin d'une contenance de 12 240 m<sup>2</sup> environ - Cession à Coopération et Famille - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°38) CENON - Programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Camille Pelletan - Cession à la commune de Cenon d'un terrain de 3 012 m<sup>2</sup> - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°39) BORDEAUX- Opération d'intérêt national Euratlantique - Cession à l'Etablissement public d'aménagement Bordeaux Euratlantique d'un terrain nu situé boulevard Joliot Curie et rue de la Benauge - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Ne prend pas part au vote: Madame CALMELS

**M. MANGON**

(n°40) EYSINES - Extinction de la Zone d'aménagement différé de Cares-Cantinolle - Instauration du droit de préemption urbain renforcé - Délégation à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°41) Bordeaux 31/33 rue Bouthier - Occupation par le CDAFAL annulation de la dette 2014- 2015 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. MANGON**

(n°42) AMBES - Acquisition d'un ensemble immobilier bâti situé 11 rue du Maréchal Leclerc, cadastré AK 399 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°43) BRUGES - Parc intercommunal des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 3 juillet 2016 - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°44) BEGLES - Aménagement des portes d'entrée du Delta Vert - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention d'investissement 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°45) Le Taillan-Médoc - Elaboration de la charte architecturale, urbaine et paysagère de la commune du Taillan-Médoc - Contrat de codéveloppement 2015-2017 - Subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. ROSSIGNOL-PUECH**

(n°46) Association Place aux jardins - Association Les jardins d'aujourd'hui - Dynamiques des jardins collectifs de Bordeaux Métropole : appui aux projets de jardins collectifs - Subvention 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°48) Base de données métropolitaines 'amiante' - Conventions d'accès pour les maîtres d'ouvrage extérieurs - Autorisation

Unanimité

**M. PUJOL**

(n°47) Marchés Publics - Fourniture de balais pour balayeuses et brosseuses de voirie et pour le balayage manuel - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature -

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°49) Ambarès-et-Lagrave - P.U.P. 'Orée du Broustey' - Reversement de participation financière - Convention - autorisation -

Unanimité

**M. DUCHENE**

(n°50) Programme 50 000 logements - Bègles Villenave d'Ornon - Zone d'aménagement concerté route de Toulouse - Convention de participation des constructeurs - Autorisations - Décisions

Unanimité

**Mme TERRAZA**

(n°51) Dispositif métropolitain d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique, de vélo pliant, de vélo cargo avec ou sans assistance électrique, de tricycle pour adulte avec ou sans assistance électrique - Attribution de subvention destinée aux particuliers - Délibération cadre - décision

Unanimité

**Mme TERRAZA**

(n°52) La 58ème - Subvention de fonctionnement pour l'organisation de la Fête du Vélo - Année 2016 - Convention - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°54) Bordeaux Métropole - Versement de la subvention de fonctionnement 2016 au GIP/GPV des Villes de la Rive Droite - Convention de versement de la participation métropolitaine au budget de fonctionnement - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. TOUZEAU**

(n°55) Agence départementale d'information sur le logement en Gironde (ADIL 33) - Année 2016 - Subvention de fonctionnement - Décision - Autorisation

Majorité

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE

**M. TOUZEAU**

(n°56) Compagnons bâtisseurs - Année 2016 - Commune de Lormont. Action d'auto réhabilitation accompagnée - Demande de subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°57) Association International Urban Food Network (IUFN) - attribution d'une subvention - Décision - Autorisation

Unanimité

**Mme WALRYCK**

(n°58) REGAZ - Changement de représentation au Conseil d'Administration - Désignation - Approbation

Unanimité – Désignation effectuée

**M. ALCALA**

(n°59) Association Régie de quartier Genivert Lormont - Attribution d'une subvention pour l'année 2016 - Décision - Autorisation

Unanimité

**M. PUYOBRAU**

(n°61) Création d'un réseau de chaleur ZAC Saint-Jean Belcier - Demande de subventions - Décision - Autorisation

Unanimité des suffrages exprimés  
Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Ne prend pas part au vote: Madame CALMELS

**M. PUYOBRAU**

**(n°62) Maison de l'Europe Bordeaux-Aquitaine (Meba) - Année 2016 - Versement d'une subvention de fonctionnement - Convention - Décision - Autorisation**

**Unanimité**

**M. SUBRENAT**

**(n°63) Travaux de réhabilitation et de confortement de la digue rive droite sud - Convention de versement d'un fonds de concours par les communes de Bordeaux et Floirac à Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation de signature**

**Unanimité**

**M. SUBRENAT**

**(n°64) Convention cadre relative au Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'estuaire de la Gironde pour les années 2016 à 2022 - Désignations - Décision - Autorisation**

**Unanimité – Désignations effectuées**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a-t-il des votes sur ces délibérations ?  
Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : D'abord une question, Monsieur le Président. Comment se fait-il que nous n'ayons pas l'ordre du jour sur la table comme d'habitude ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pardon.

**M. Max GUICHARD** : J'ai une question technique : « Comment se fait-il que nous n'ayons pas l'ordre du jour ? ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je ne sais pas. Moi, je l'ai. Tout le monde l'a. Peut-être que le Groupe Communiste a été pénalisé. Il faut qu'il arrive dare-dare.

**M. Max GUICHARD** : Je sais que nos idées sont dévalorisées, mais quand même pas l'ordre du jour.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, j'ai dit « pénalisé », mais « dévalorisé ». Non, mais on va vous le donner. Normalement, il est sur table.

**M. Max GUICHARD** : Ça y est, c'est réparé.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Alors Monsieur DUBOS avait demandé la parole.

**M. Max GUICHARD** : Je continue.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ah vous continuez, allez-y !

**M. Max GUICHARD** : Excuse-moi, je n'ai pas terminé. Vote sans intervention, ça sera le 24, les VEFA : contre. 61 : Réseau de Chaleur Saint-Jean Belcier, abstention. Et 55 : l'ADIL : contre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Autre précision sur les votes. **Madame CALMELS** ?

**Mme Virginie CALMELS** : Non-participation au vote pour moi sur la 39 et la 61.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est noté. **Monsieur DUBOS**, pardon ?

**M. Gérard DUBOS** : Sur l'affaire n 2, abstention des élus pessacais d'opposition.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Noté. Pas d'autres remarques ? Les délibérations regroupées sont donc adoptées dans ces conditions. On reprend l'ordre du jour qu'on va un peu modifier pour tenir compte des obligations de certains de nos membres qui siègent au Conseil régional.

**Monsieur ROSSIGNOL**, oui. Je voulais simplement rajouter, toujours sur l'ordre du jour, que j'ai reçu une motion du Groupe Communiste sur le pôle public de santé de Robert PICQUÉ. Un petit groupe de travail est à l'œuvre pour arriver à un texte qui pourrait faire consensus entre tous les membres du Conseil. On vous le soumettra en fin de séance.

**Monsieur ROSSIGNOL** ?

**M. Clément ROSSIGNOL** : Merci, **Monsieur le Président**. On vous propose d'abord d'examiner les rapports de **Madame CALMELS**.

**Mme CALMELS**

(n°7) Bordeaux-Aquitaine Inno'vin - Programme d'actions 2016 - Subvention de Bordeaux Métropole - Convention - Décision - Autorisation -

Majorité  
Contre : **Monsieur ROSSIGNOL-PUECH,**  
**Madame BOUTHEAU,**  
**Madame CASSOU-SCHOTTE,**  
**Monsieur CHAUSSET, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET**

**Mme Virginie CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Qui souhaite la parole ? **Monsieur CHAUSSET**.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous voterons contre cette délibération, conformément aux remarques que j'avais effectuées sur ce rapport lors de la Commission des Finances et d'ailleurs, remarques pour lesquelles le Président de cette Commission s'était interrogé également. Sincèrement, je crois qu'aujourd'hui il ne suffit pas de dire « innovation » ou « cluster », c'est un peu des mots « valises », « tarte à la crème », pour faire croire qu'il y a des choses qui se passent.

Tout d'abord, la délibération présentée manque, franchement, singulièrement de substance. Le bilan 2014 et 2015 de ce cluster se résume à un paragraphe de quelques lignes évoquant l'évolution du nombre d'adhérents. *In fine*, on ne sait pas vraiment ce qu'ils font. Alors, moi, j'ai bien entendu votre présentation, Madame la Vice-présidente. On a l'impression que ça tourne en boucle. Quant au programme d'actions proposé, il est tout de même aberrant qu'au regard des enjeux environnementaux liés à la culture du vin, la notion de protection de l'environnement ou de l'écologie n'apparaisse à aucun moment dans le rapport et dans les axes stratégiques proposés par ce cluster qui se veut pourtant axé sur l'innovation dans la filière vitivinicole. Je me demande un petit peu qu'est-ce qu'on y fait ? Alors que, par ailleurs, quand on voit que le CIVB (Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux) a plusieurs millions d'euros dans son budget, je ne vois pas très bien, si vous voulez, comment tout ça, ça va fonctionner.

Bref, vous comprendrez donc que notre groupe ne peut approuver non pas sur le principe, mais sur ce qui est présenté là, cette subvention de 15 000 euros dans la mesure où les enjeux environnementaux de cette filière - je ne vais pas vous les retracer parce qu'aujourd'hui, c'est vraiment en pleine actualité - les enjeux de cette filière ne sont absolument pas pris en compte parce que ça a été dit la dernière fois avec ma collègue Marie-Christine BOUTHEAU, mais franchement, cette filière, elle a vraiment une dizaine d'années devant elle pour faire sa révolution. La technologie ou l'innovation technique pourra peut-être apporter des choses, mais il y a une vraie révolution à faire dans ce domaine et là, pour de l'innovation, on appelle ça « Inno'Vin », franchement, moi, je demande à voir et, pour le moment, il n'y a rien de présenté dans ce dossier. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a-t-il d'autres remarques sur ce dossier ?  
Madame CALMELS ?

**Mme Virginie CALMELS** : Simplement, pour répondre rapidement à Monsieur CHAUSSET. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous. Au contraire, je crois que l'innovation dans la filière vitivinicole, qui vise à avoir une viticulture durable doit évidemment prendre en considération les sujets environnementaux, mais c'est ce que fait Inno'Vin. Et notamment l'accent est placé sur la réduction des intrants - on en a déjà parlé dans cette instance - notamment phytosanitaires et la gestion des effluents. Plus précisément, Inno'Vin a plusieurs programmes qui sont menés justement dans le sens du soutien à cette viticulture durable et en prenant en considération les sujets environnementaux. Je ne vais pas tous les citer, mais la rénovation et la construction durable des chais, par exemple, qui est menée en liaison directe avec le cluster CREAHD (construction ressources environnement aménagement et habitat durable) avec la possibilité d'avoir des chais pilotes en termes de gestion des intrants, de consommation énergétique ou encore d'utilisation de matériaux biosourcés est un exemple de ce que réalise Inno'Vin dans le domaine. L'organisation d'ateliers, conférences thématiques spécifiques, liés à l'environnement avec notamment une journée « Robotisation et automatisation du vignoble » ou encore un atelier de réflexion sur les enjeux de la lutte phytosanitaire lors d'une matinée de l'innovation est un autre exemple de l'action menée dans le domaine. Deux groupes de travail sont lancés par le

cluster : l'un sur la pulvérisation avec un objectif de proposer une solution viable de réduction des doses, et puis, un deuxième groupe de travail « Flavescence dorée » qui porte sur la maladie qui implique des traitements insecticides obligatoires. On a, et je pourrais être plus longue, des exemples quand même concrets d'une action du cluster Inno'Vin notamment dans le domaine environnemental.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci.

**M. Gérard CHAUSSET** : Mettez-les dans le rapport alors.

**Mme Virginie CALMELS** : Oui. En revanche, vous avez raison, lors de la Commission, vous avez souligné l'absence d'informations détaillées. Elles vous ont été envoyées après notamment sur l'aspect financier - résultat et bilan du cluster - mais sur tous ces sujets environnementaux, c'est vrai que ça n'y figure pas.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Écoutez, il faudra compléter l'information. Le travail des Commissions est fait pour ça. Je voudrais saluer la réaction du Comité interprofessionnel des vins de Bordeaux à la suite des enquêtes qui ont été faites sur l'utilisation des pesticides. Il s'est engagé très clairement pour l'élimination des produits phytosanitaires, des pesticides. Je crois que tous nos viticulteurs sont bien conscients de l'importance de ce combat, si je puis dire. Ils l'ont engagé. La proportion des vins bios ne cesse d'augmenter. Je crois qu'il ne faut pas leur faire non plus un trop mauvais procès d'intention et surtout ne nous tirons pas en permanence des balles dans le pied. La viticulture est un élément essentiel du rayonnement et de l'économie de notre agglomération. Accompagnons les changements nécessaires. Est-ce que ça vous amène à revoir votre vote, Monsieur CHAUSSET ?

**M. Gérard CHAUSSET** : Non, pas pour le moment. Je pense qu'il faut être exigeant et si vous voulez... c'est un peu le problème des fois de la lutte raisonnée. Polluer moins, souvent c'est une facilité pour pouvoir polluer plus longtemps. Je souhaite qu'il y ait vraiment des engagements dans ce domaine et pour le moment, si vous voulez, Inno'Vin, là, ça ne me convient pas.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça ne vous convient pas, très bien. Soyons exigeants, mais pas dogmatiques. Vote contre du Groupe des Verts. Est-ce qu'il y a d'autres votes contre ? Des abstentions ? Non. La délibération est adoptée. Merci.  
Monsieur ROSSIGNOL.

**M. Clément ROSSIGNOL** : Délibération n°10, présentée par Madame CALMELS.

**Mme CALMELS**

**(n°10) Fondation pour la Culture et les Civilisations du Vin - organisation de l'inauguration de La Cité du Vin le 31 MAI 2016 - subvention de fonctionnement - convention - décisions - autorisation**

**Mme Virginie CALMELS** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, nous ne pouvons pas voter contre cette délibération dans la mesure où nous sommes naturellement, vous le savez, favorables à la Cité du Vin. Nous avons toujours approuvé les délibérations concernant cet équipement majeur pour le rayonnement de notre Agglomération et pour le monde du vin, même si nous avons fait preuve d'esprit critique notamment au moment des dépassements budgétaires. Nous sommes favorables à cet équipement majeur pour notre agglomération et pour notre pays. Nous sommes également favorables, bien sûr, à ce qu'il soit inauguré.

Là où nous commençons à diverger et ce qui va nous amener à nous abstenir au moment du vote, c'est que nous regrettons que cette inauguration ait lieu dans un contexte en tout cas avec des caractéristiques, à notre sens, de fastuosité et d'élitisme. Je m'explique. Je m'explique Monsieur. Je comprends que ça vous fasse sourire. D'ailleurs, je remercie Madame CALMELS d'avoir eu la pudeur de ne pas rappeler dans son intervention le coût total de cette inauguration : 340 000 euros, même si notre participation est, effectivement, vous l'avez rappelé, de 50 000 euros. Nous considérons que cette inauguration est fastueuse. Monsieur le Président, au moment où vous vous plaignez, mois après mois, du désengagement de l'État dans les financements des collectivités locales, vous recevez le Président de la République avec un faste inouï. Vous ne pensez pas que vous auriez pu aussi... non, mais ne pas cultiver en permanence le paradoxe de dire « Mais effectivement, nous avons peut-être revu un peu à la baisse ce type d'inauguration dans la mesure où les collectivités locales, actuellement, souffrent du désengagement de l'État ». Habitons-nous à un peu plus de sobriété et je pense que ce type de manifestation peut permettre aussi d'illustrer les nouvelles politiques de sobriété, notamment pour des inaugurations qui doivent désormais conduire nos pas dans les différentes collectivités.

Deuxième argument, c'est le côté élitiste. La manifestation est tellement onéreuse que vous avez été obligés de limiter le nombre des invités. Limiter le nombre des invités. Il y aura à peine, je dirais, 400 invités triés sur le volet et quand je dis « triés sur le volet », je veux dire par là que nous, notamment, élus municipaux, qui sommes régulièrement intervenus sur ce dossier, nous sommes exclus des invitations. Nous sommes exclus des invitations. Moi, personnellement, excusez-moi de parler de moi, j'ai fait partie du jury qui a décidé du bâtiment. J'ai passé des heures à travailler sur ce dossier. Est-ce que vous ne croyez pas que la tradition républicaine voudrait que l'on invite à l'inauguration tous les élus ? Le problème, c'est que là, vous avez vu tellement grand et tellement cher que vous avez été obligé de limiter le nombre des invités. Qu'est-ce qu'ils auront les 400 invités ? Une balade - est-ce que c'était nécessaire ? - en bateau depuis le Quai Richelieu. Un déjeuner somptuaire à 36 000 euros. Des distributions de cadeaux et de *goodies* pour 48 000 euros. Effectivement, vous ne pourriez pas l'offrir à tout le monde. Mais vous auriez pu réduire la voilure des coûts et essayer de faire de cette manifestation d'inauguration quelque chose de plus populaire et de moins élitiste que ce que vous vous apprêtez à faire. Je ne suis pas le seul à le dire. J'ai vu dans le journal Sud-Ouest pour le citer, le 25 mai dernier, on présente la manifestation, en disant : « C'est en grandes pompes, pour ainsi dire, que la journée d'inauguration, etc. » Le public, lui, c'est quand même essentiel dans le succès de la manifestation. Le journal nous dit, je cite : « Le public, lui, ne pourra profiter de cette journée d'inauguration que le soir et seulement de loin puisque les illuminations du bâtiment vont normalement lui donner un air de fête à la tombée de la nuit. Nous faisons partie du public, nous profiterons également de la lumière à la tombée de la nuit. Est-ce que vous trouvez ça tout à fait normal, Madame la Vice-présidente ? Je pense qu'il est regrettable que cette inauguration ne se déroule pas dans de meilleures conditions. Le seul côté populaire, je terminerai là-dessus, vraisemblablement ce sera la manifestation qui va être organisée ce jour-là par les anti-pesticides qui veulent que

la Cité du Vin soit également une image et une vitrine de la culture de la nouvelle façon d'organiser la viticulture bordelaise dans le sens que vous rappeliez, Monsieur le Président, il y a un instant, j'ai terminé.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Cette déclaration devra rester comme un moment historique...

**M. Pierre HURMIC** : Oui, si vous voulez, ça ne me dérange pas.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : ... de l'action de Monsieur HURMIC parce que là, les limites du ridicule sont franchies.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, vous me l'avez déjà dit.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : « Cérémonie fastueuse », vraiment, je rêve. Le budget total est de 340 600 euros. Sur ce total, à peu près la moitié, 160 000 sont consacrés à la mise en lumière et à la scénographie événementielle qui profitera pendant des jours et sur la durée à l'ensemble des Bordelaises et des Bordelais. Le reste, c'est une manifestation inaugurale comme il s'en tient normalement avec un coût traiteur de 24 euros par personne. « Menu fastueux », il y aura du caviar d'Aquitaine naturellement, de la langouste de Bretagne et ainsi de suite. C'est ridicule votre opposition, totalement ridicule. Le coût pour Bordeaux Métropole sera de 50 000 euros.

**M. Pierre HURMIC** : Oui, je l'ai rappelé.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : 50 000 euros. Pour la ville de Bordeaux, 50 000 euros, pour la Fondation 240 000. La Région nous a annoncé 30 000 euros, ce qui va alléger la charge. Je ne veux pas faire de polémique avec qui que ce soit. Est-ce que vous avez voté le budget d'inauguration du pont Chaban-Delmas, 668 623 euros en totalité à la charge de Bordeaux Métropole ? Je ne vous ai pas entendu dire que c'était fastueux. Alors on me dit que sur l'inauguration du pont, il y avait plus de monde. Évidemment, on met plus de monde sur un pont que sur un bâtiment qui a des limites d'accueil de la population. Donc votre déclaration, vraiment, est inconvenante et...

**M. Pierre HURMIC** : Et sur non-invitation, Monsieur le Président ?

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Et j'ai enfin compris votre motivation, c'est que vous n'êtes pas invité.

**M. Pierre HURMIC** : Non, je n'y serai pas allé.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Eh bien je vais demander immédiatement qu'on vous envoie un carton d'invitation.

**M. Pierre HURMIC** : Non, non je n'irai pas.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : De même que je vous envoie un carton d'invitation pour le stade. Voilà, vous serez bienvenu au stade à l'EURO 2016. Très bien. Merci.

**M. Pierre HURMIC** : Merci, mais je n'irai pas.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Si on se consacrait sérieusement à des problèmes sérieux, peut-être que ça nous permettrait d'avancer. Je mets aux voix cette délibération. Pardon, Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Pardon. On a déjà eu ce débat en partie au Conseil municipal. En effet, initialement 400 personnes « extra VIP » étaient conviées. Madame CALMELS a rectifié en disant que 1 600 personnes viendraient dans la Cité du Vin tout au long de la journée, ce qui demandera à être confirmé, je ne le vois pas ici mentionné, ni par vous-même Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je confirme parce qu'il y aura plusieurs séquences dans la journée. Ne vous inquiétez pas.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Alors, même en tenant compte de ces 1 600 personnes, le coût par personne reste extrêmement élevé de 112 euros par personne, si on enlève le coût de la mise en lumière qui devrait profiter aux promeneurs, 213 euros par invité si on l'inclut. Vous avez vous-même, Monsieur le Président, reconnu en février 2016 que c'était des chiffres très élevés concernant la participation des collectivités et demandé alors que ces chiffres soient revus. Force est de constater que cela n'a pas été fait. Pour mémoire, et je me permets de répondre à ce que vous venez d'évoquer, l'inauguration du Pont Chaban-Delmas, vécue comme une véritable fête populaire de 3 jours avec 250 000 visiteurs avait un coût de revient par personne de 2,4 euros. Ce qui est sans proportion. Il s'agit là avec cette inauguration grandiose, une nouvelle fois de 100 000 euros d'argent public qui vont bénéficier malgré ce que vous en dites à un très petit nombre au détriment de l'ensemble des contribuables.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Le populisme n'est pas le privilège du Front National. Monsieur PADIE.

**Mme Michèle DELAUNAY** : C'est une insulte, Monsieur.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, mais c'est tout à fait indécent. Je demande d'abord comment on a véritablement compté le nombre de participants à l'inauguration du pont. J'aimerais bien savoir comment on arrive au chiffre de 250 000. Nous, ce sera plus facile de compter les personnes qui rentreront dans la Cité, naturellement. Et je me demande comment on va compter le nombre de visiteurs qui verront la mise en lumière du bâtiment. Ce bâtiment a un rayonnement européen et même mondial. Il a fait la une du *New York Times*. J'étais, en début de semaine, dans le vignoble alsacien, on ne m'a parlé que de ça. L'ensemble des viticulteurs et des vigneronns de France trouve que c'est une idée formidable. Voilà. Mégoter parce qu'on va mettre 50 000 euros de la Métropole. Vraiment, ce n'est pas convenable. J'ajoute que, contrairement à ce que vous dites, mais je suis habitué aux mensonges perpétuels, j'avais trouvé que 100 000 euros de la part de la ville, c'était cher. Vous me dites qu'on n'a rien fait. On

est à 50 000, on a divisé par 2. Il ne faut pas raconter n'importe quoi. Monsieur PADIE ?

**M. Jacques PADIE** : Monsieur le Président, mes Chers Collègues, notre Groupe a toujours émis des réserves sur le financement et la conception de cette Cité du Vin. Son budget avait déjà grimpé de près de 8 millions d'euros entre les premières délibérations et la validation du projet en 2012-2013. Sur un budget d'investissement global de 63 millions d'euros, La Cub était alors montée à une participation de 9 millions d'euros. C'est un choix qu'on doit assumer puisqu'il a fait l'objet de vote à l'unanimité de cette assemblée. Nous y reviendrons plus tard, mais dans un contexte de restriction budgétaire généralisée, on aurait pu attendre une inauguration plus sobre et moins onéreuse.

Mais c'est un autre aspect qui a retenu notre attention dans cette délibération. Au détour d'une parenthèse, nous apprenons en effet que l'auditorium principal de cette Cité du Vin sera baptisé « Auditorium Thomas Jefferson ». Un choix imposé par l'un des nombreux outils du mécénat, l'Association des amis américains de la Cité du Vin. Sur le site internet de celle-ci, on peut lire que le 3ème Président des États-Unis était un homme amateur de vin et un pionnier de la viticulture. Le choix du nom de l'auditorium prend ainsi tout son sens, nous dit-on, rendant hommage à ce célèbre amateur de vin qui a notamment aidé à favoriser et à enrichir les relations franco-américaines. Si Thomas JEFFERSON est une figure positive aux États-Unis, porteur des idées des lumières et même promoteur d'une forme d'affranchissement des esclaves, il n'en était pas moins un propriétaire de plantations de tabac sur lesquelles les esclaves noirs se tuaient à la tâche et il fut également un adepte, bien sûr, de l'inégalité des races. Sa conception de l'affranchissement des esclaves comporte d'ailleurs une condition importante : la déportation de ceux-ci comme les Indiens d'Amérique, en Afrique ou dans certains états américains. Ce n'est donc pas pour nous un choix anodin qui est fait dans une ville comme Bordeaux, dans une vitrine comme la Cité du Vin. Ce n'est pas un choix anodin alors que les militants bordelais de la mémoire de l'esclavage ont péniblement obtenu une statue de Toussaint Louverture sur la Rive droite et une salle d'exposition au Musée d'Aquitaine. Pour ce qui est des emplacements de prestige, c'est souvent toujours les figures controversées qui tiennent le haut du pavé sans d'ailleurs que les Américains de la Cité du Vin prennent la peine de s'attarder sur cette question de l'esclavage qu'ils considèrent peut-être comme un détail. Ce choix imposé par un mécénat privé n'est pas respectueux de notre histoire bordelaise et révèle que notre ville est toujours prompte à investir pour vanter sa richesse, mais quand elle a été bien mal acquise.

Pour ce qui est d'un Mémorial de la traite dans notre ville, il faudra certainement encore attendre. Heurtés par ce constat, Monsieur le Président, nous nous abstiendrons sur ce dossier. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui, Monsieur le Président, déjà pour vous dire que je trouve que le raccourci populisme Front national - Parti Socialiste est difficilement acceptable. On connaît votre propension à monter vite sur vos chevaux, mais là, je trouve la réponse un peu courte. D'autant plus courte que, lors du dernier Conseil municipal à Bordeaux, nous avons déjà eu ce débat et votre réponse a été « Dont acte ». Après, chacun assume ses choix. Le chiffre de 250 000 sur l'inauguration du Pont Chaban, c'est parce qu'il y avait eu 3 jours des grands feux d'artifice. Nous y étions ensemble. Nous avons évoqué plusieurs fois ce chiffre de 250 000 et il n'a pas été contesté. Sur l'inauguration de la Cité du Vin, c'est une autre configuration, mais pourquoi pas, chacun assume ses choix, mais reconnaissez le vôtre. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il y a plusieurs façons de concevoir la vie en commun dans notre agglomération. Moi, j'ai voté le budget d'inauguration du Pont Chaban-Delmas. Et je n'ai pas considéré que c'était fastueux, pourtant les feux d'artifice étaient fastueux. Mais il me semble que c'était à la hauteur de l'évènement et je l'ai approuvé. Je trouve assez... mais non, je veux peser mes mots, je ne veux pas être désagréable, assez petit finalement de mégoter sur une inauguration qui va coûter 12 fois moins à la Métropole que l'inauguration précédente que je ne conteste pas, il fallait le faire, on l'a faite. Cette fois-ci, c'est 12 fois moins et on va nous chercher des poux dans la tête en expliquant que c'est fastueux. Non, je trouve que ce n'est pas bien. Ce n'est pas grand, c'est petit. Je persévère. Voilà.

Alors, on va voter sans prolonger le débat. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Merci.

**Unanimité des suffrages exprimés**  
**Abstention : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE;**

**M. Clément ROSSIGNOL** : Délégation de Monsieur HÉRITIÉ. En l'absence de Monsieur HÉRITIÉ, c'est Monsieur BOBET qui présente ce rapport.

#### **M. HERITIE**

**(n°60) Bordeaux UEFA EURO 2016 - évaluation des surcoûts et nouvelles recettes liés à l'accueil de l'évènement au regard du contexte local, national et international - Décision - Autorisation**

**M. Patrick BOBET** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-président. Pour résumer, le coût initial pour Bordeaux Métropole a été évalué à 3,5 millions. Nous en sommes, et il faut raisonner évidemment en coût net, dépenses – recettes supplémentaires, à un coût réajusté de 5 millions d'euros. Ce n'est donc pas un doublement. Passer de 3,5 à 1,5, ce n'est pas un doublement. Comment s'explique ce dépassement ? Pour les mesures de sécurité, l'État nous a demandé l'installation de caméras de vidéo-protection, de portiques permettant de détecter les métaux, de consignes pour déposer les sacs et les bagages, de palpations systématiques, ce qui implique le recrutement d'agents masculins et féminins. Bref, un surcoût au titre des dépenses de sécurité d'1,7 million. J'ai obtenu que le Ministère de l'Intérieur augmente sa participation. C'est vrai pour Bordeaux comme pour l'ensemble des villes sites puisque je préside le Club des villes sites. Pour Bordeaux, ça représente 700 000 euros. J'ai également obtenu que l'UEFA complète sa propre participation, ce qui, pour Bordeaux, représente 500 000 euros. Le surcoût résiduel au titre de la sécurité n'est plus que de 400 000 euros.

Outre ces mesures de sécurité supplémentaires, nous avons été amenés à améliorer les conditions de mobilité et de circulation autour de la *fan zone* et pas simplement, en mettant en place davantage de bus, davantage de trams, une navette entre la Cité

municipale et le Stade, un plan de circulation, des dispositifs pour les riverains et les entreprises. Bref, au total, un surcoût de 1,3 millions. Nous attendons, c'est une évaluation, bien entendu, des recettes supplémentaires du Pass'Euro qui pourraient tourner autour de 500 000, un coût résiduel de 800 000 euros.

Enfin, troisième poste de surcoût : les aménagements pour la mise à la disposition du stade. Nous n'avons pas prévu ces aménagements dans le stade parce qu'ils ne nous sont pas utiles en situation normale. Les exigences de l'UEFA sont très fortes. Il faut doubler, par exemple, la tribune de presse. C'est une dépense brute supplémentaire de 2,1 millions. L'UEFA en prend 1,4 million à sa charge et il nous en reste 700 000. Quand on fait le total et qu'on déduit encore les participations institutionnelles vraisemblablement de la Région que nous attendons, autour de 200 000 à 300 000 euros, on est bien à un surcoût d'1,5 million.

Je voudrais mettre en parallèle ce que cette manifestation représente pour Bordeaux. C'est le troisième événement sportif mondial. C'est une exposition médiatique universelle. Plus d'1 milliard de téléspectateurs et pour l'image de la ville, c'est essentiel. Ce sont des retombées économiques que je ne chiffrerai pas de manière exacte. Les chiffres qui circulent sont impressionnants. 120 millions d'euros pour la ville de Bordeaux d'après un institut spécialisé dans ce genre d'évaluation. Mettons en parallèle 5 millions de dépenses pour la Métropole. Même si c'est la moitié de ce qu'on nous annonce, 60 millions de retombées économiques de l'autre. Je crois que le bilan est largement positif. J'ajoute que par rapport à 5 millions, il faut aussi tenir compte des 2 millions d'euros de l'« Héritage », 1 million pour la ville qui s'est fortement engagée dans cette candidature. Il est normal qu'elle émerge à cette hauteur-là, non pas pour compenser je ne sais quelle location du stade, mais pour mettre en place sur le Stade Galin une pelouse synthétique qui, conformément à ce qu'exige l'UEFA, pour l'utilisation de cet « Héritage » est un établissement sportif de proximité.

Le million supplémentaire est réparti entre les 16 communes qui se sont portées candidates. J'ajoute qu'outre cet « Héritage », nous avons prévu aussi, alors là sur le budget de la Métropole 500 000 euros pour accompagner les manifestations culturelles et sportives. Les clubs, je les ai reçus ici quand on a tiré au sort les places qui leur sont attribuées, c'est aussi un accompagnement qui mobilisera l'ensemble de la Métropole. Voilà les avantages et les inconvénients de cette manifestation. Les avantages l'emportent manifestement sans discussion sur les inconvénients et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les 10 villes sites - je vous le rappelle, Paris, Lyon, Marseille, Nice, Saint-Denis, Saint-Étienne, Lille, Toulouse, Bordeaux - j'en ai oublié une, ça va me revenir, sont unanimes à s'engager dans cette opération. J'ai pris la peine de vérifier avant-hier leur position sur le maintien ou pas des *fan zones*. Tous les maires que j'ai eus au téléphone ou leurs adjoints - puisque Madame HIDALGO et Monsieur COLLOMB n'étaient pas en France - m'ont confirmé que sauf élément d'information nouveau qui nous arriverait par le Ministère de l'Intérieur sur des menaces particulières sur la manifestation, nous étions tous d'accord pour maintenir les *fan zones*. Un des arguments principaux des maires, c'est de dire « Si on maintient l'EURO 2016 dans les stades et qu'on annule les *fan zones*, les supporters se disperseront dans les rues de nos villes ou sur les places et ça sera encore beaucoup plus difficile d'assurer la sécurité de supporters ainsi dispersés ». C'est la raison pour laquelle nous pensons que les *fan zones* sont absolument utiles. Voilà ce que je voulais dire sur cette opération. C'est une grande chance pour Bordeaux d'accueillir des manifestations de ce type. Hier, je recevais la caravane qui est en train de faire campagne pour la candidature de la France pour l'exposition universelle de 2025. La candidature française sera une candidature du territoire tout entier avec plusieurs villes. Bordeaux est inscrite sur ces villes. Ce serait, là aussi, une chance fantastique que l'Exposition universelle de 2025 se déroule à Bordeaux. Je ne doute pas que si nous sommes obligés d'y mettre 2 à 3 millions d'euros ça ne suscite beaucoup de polémiques, mais là encore, il faudra faire le bilan complet. Voilà. Madame DELAUNAY ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, complexe dans sa présentation et par ces imprécisions et erreurs de calcul, modifié à plusieurs reprises, tardivement arrivé au regard du début de l'EURO, ce rapport vise à faire voter aux élus un budget d'atterrissage près de 2 fois supérieur à ce qui avait été voté en mai 2015, passant de 3 740 000 euros à 7 115 086 euros. Ces chiffres ne sont pas discutables et ceci correspond à un coût total passant de 4 740 000 à 10 514 316 euros, dont 6 millions d'euros d'argent public.

Je vous ai demandé un certain nombre d'éléments indispensables pour mieux appréhender cette délibération et ses impacts financiers. Je vous en remercie. Je les ai reçus cette nuit à minuit. Ils sont indispensables et il manquait les surcoûts...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ils ont été demandés, Madame - pardon de vous interrompre - hier soir, et j'ai donné pour instruction à mes services de ne plus répondre la nuit. Les services de Bordeaux Métropole ne sont pas faits pour répondre à des questions qui leur arrivent à 18 heures le soir pour le lendemain matin. Voilà.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Monsieur le Président, ils étaient dans les horaires acceptés et officiels, la demande. Mais, en effet, la délibération...

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il faut le temps de la réponse.

**Mme Michèle DELAUNAY** : La délibération qui avait été modifiée en dernière heure, vous en conviendrez également, ne pouvait amener qu'une demande de dernière heure. C'est - comment disiez-vous tout à l'heure ? - c'est petit comme remarque, car les retards sont du côté de la délibération.

Les surcoûts présentés dans ce rapport comprennent 1 470 000 euros pour le renfort sécurité *fan zones* et extérieures dont 509 604 euros pour la sécurité dans les transports, soit un surcoût sécurité pour la Métropole de 216 091 euros. Le surcoût de la sécurisation ne représente que 23 % du budget global et 47 % des surcoûts de dépenses. Le renforcement de ce dispositif sur lequel nous ne revenons pas dans le contexte de responsabilité globale et de sécurité publique ne peut donc à lui seul justifier de telles augmentations majoritairement aux frais de la collectivité et donc des contribuables. On peut néanmoins se féliciter de la participation de l'État au maximum de ce qui avait été prévu avec, cependant, cette réserve que c'est encore le contribuable qui est mis à contribution.

Enfin, 807 000 euros pour le renfort des transports en commun et le plan de circulation. Le plan de mobilité passe de 450 000 à 1 250 000 euros, soit une très importante sous-évaluation dans le plan initialement présenté aux élus en mai 2015 et, à ce niveau, on ne peut pas imaginer un simple manque d'anticipation alors qu'il était totalement prévisible de prévoir le renforcement de l'offre de transport surtout compte tenu des motifs exposés : jauge de fréquentation de la *fan zone*, évacuation de l'Esplanade de Quinconces, en fin de soirée, augmentation de la population métropolitaine dans la période de l'Euro. Tout cela était clairement anticipable. Enfin, 775 000 euros pour les aménagements du stade.

Alors, le rapport a dit que le choix du non-aménagement du Grand Stade en vue de l'Euro a été préféré par la ville de Bordeaux à une solution pérenne qui était plus coûteuse. Dans ce cas pourquoi ces surcoûts ne figuraient pas dans le budget initial de mai 2015 puisque la décision était déjà prise ? La Métropole financerait alors l'aménagement d'un stade non encore transféré pour le compte de la ville. La

Métropole devra ainsi rembourser 775 000 euros à la ville de Bordeaux au titre de la mise à disposition du stade en configuration « Euro ». Ceci est aberrant.

Enfin, 50 000 euros pour la communication, soit un surcoût résiduel pour Bordeaux Métropole, fonction de la participation de la Région qui, à mon avis, est incertaine : entre 1 680 000 euros et 1 380 000 euros d'argent public au détriment du subventionnement d'autres équipements de proximité comme cela avait été prévu qui bénéficieraient bien davantage aux contribuables bordelais. Pire encore, on peut lire sur la première page de ce rapport - les cheveux s'en dressent sur la tête - « Son financement reste indéterminé ». « Financement à inscrire au budget supplémentaire de 2016 ». Cela signifie que si on ne sait pas, on n'est pas en capacité de financer. Cela suppose, en effet, deux choses : soit, une augmentation de la fiscalité, soit la suppression d'une politique publique déjà prévue. Dans tous les cas, une nouvelle pénalisation des contribuables métropolitains. Nous devons avoir des réponses. Madame CALMELS qui n'est plus là en tant que Présidente de nombreux Conseils d'administration n'accepterait sûrement pas de voter des financements sans fonds.

Sans hésiter, je rejoins les 70 % de votants qui, sur le site du Sud-Ouest, ont cette semaine répondu à la question : « En fait-on trop pour l'Euro ? ». À 70 %, ils ont dit « Oui » et pour ma part, je réponds avec eux très largement dans ce sens et à ce vote, à titre personnel, je répondrai : « Non ».

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Madame, je ne veux pas poursuivre la polémique. La plupart de vos chiffres sont faux. Vous raisonnez en dépenses brutes sans prendre en compte les recettes supplémentaires. Le chiffre de 7 millions n'a pas de signification. Il faut en déduire les recettes supplémentaires. C'est donc 5 millions et pas 7. Je ne veux pas continuer là-dessus. Quand on est dans un débat de mauvaise foi, il n'y a aucune chance de convaincre.

Deuxièmement, nous expliquer qu'il fallait anticiper en mai 2015 la situation actuelle, ça ne me fait pas sourire parce que c'est tellement gros. On ne pouvait pas anticiper les attentats de novembre 2015.

**Mme Michèle DELAUNAY** : Non, mais les transports, si.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Pardon, Madame, laissez-moi m'exprimer. Sur les transports, les choses sont intimement liées aux mesures de sécurité supplémentaires que l'on prend, bien entendu. C'est parce qu'on est obligé de neutraliser la circulation pour des raisons de sécurité autour de la *fan zone* dans des conditions qui n'étaient pas prévues qu'on est obligé d'augmenter la desserte en transport collectif. C'est très lié et il n'y avait pas d'anticipation possible, c'est évident.

Enfin, en ce qui concerne les aménagements du stade, ils se montent à un total de 2 100 000. Si nous les avons faits avant la manifestation à nos frais, ça nous aurait coûté 2 100 000. Sauf qu'en les faisant dans le cadre de l'UEFA, l'UEFA en prend 1,4 million à sa charge et il vous en reste 700 000. C'est une opération plutôt judicieuse.

Je ne veux pas prolonger le débat parce que là, je pense qu'on a franchi toutes les limites du raisonnable. Monsieur GUICHARD.

**M. Max GUICHARD** : Monsieur le Président, enfin voici une subvention qui ne subit pas la baisse systématique de 5 % dont nous parlons souvent. Nous n'avons jamais fait partie des « Eurosceptiques » dans cette Assemblée. Tout gangréné que soit le monde du football professionnel, il est évident que l'Euro sera un événement populaire et festif

important, mais un événement populaire de plus en plus pris en otage par les puissances de l'argent et maintenant par la question sécuritaire. Sur cet aspect, personne ne remettra en cause les dispositions particulières à prendre. Je me suis moi-même étonné, en avril dernier, de la part prise par les bénévoles dans ce domaine alors qu'il s'agit d'un aspect très délicat de l'organisation de l'Euro. Mais on peut quand même souligner l'ampleur des surcoûts sur un sujet qui, certes, a pris une autre dimension, mais que nous n'avons pas découvert le 13 novembre dernier. Les questions sécuritaires semblent surtout servir de prétexte à une privatisation totale de la fête dans une *fan zone* où tous les événements sont contrôlés, sponsorisés, commercialisés. Ce n'est pas la vision que nous avons d'un événement populaire et festif.

Enfin et puisque c'est là-dessus que la Métropole vient en soutien financier, le volet Mobilité est quasiment multiplié par 3 par rapport au budget initial. Là encore, les questions de mise en sécurité sont importantes, mais les exigences de l'État et de l'UEFA sont suffisamment contraignantes pour que l'un et l'autre les prennent en charge : l'État parce que c'est sa compétence et absolument pas celle de la Métropole ; l'UEFA, parce que... a-t-on vraiment besoin d'argumenter sur cette instance éclaboussée par nombre de scandales, sans que jamais son fonctionnement ne soit modifié ?

Je vous le dis, Monsieur le Président et Chers Collègues, nos concitoyens sont fatigués de ces injustices. Je dirais même Chère Arielle, tu m'interpelles souvent, « Je deviens fatigué pourtant supporter et amateur de football, je deviens fatigué de cet Euro ». Fatigué de devoir payer quand des grands groupes financiers alignent les milliards d'euros de bénéfices. Je voudrais que cette situation ne nous fatigue pas du formidable spectacle sportif attendu, mais j'ai bien peur - du moins, pour moi, c'est fait - que le mal ne soit déjà fait. En conséquence, nous voterons contre cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ : Monsieur HURMIC.**

**M. Pierre HURMIC** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais m'efforcer de ne pas être redondant par rapport à ce qui vient d'être dit. J'indique également que je n'interviens pas sur la partie « Transport mobilité », c'est Gérard CHAUSSET qui interviendra ultérieurement sur ce point-là. J'ajoute que si vous arrivez à contester les chiffres avancés par Madame DELAUNAY, Monsieur le Président, c'est parce que la délibération qui nous est aujourd'hui proposée est d'une rare illisibilité. Les chiffres changent en fonction des pages. Vous avez des chiffres qui sont indiqués en début de page qui ne sont pas repris dans le tableau récapitulatif. Vous avez des chiffres qui sont donnés nets. Vous en avez d'autres qui sont donnés en brut. Vous avez des chiffres qui sont donnés TTC (toutes taxes comprises). Vous en avez d'autres hors taxes. Il y a une espèce de confusion dans les chiffres, confusion, à mon avis, totalement organisée pour donner davantage d'illisibilité à l'engagement réel de notre collectivité dans cette manifestation.

Deuxième observation, Monsieur le Président, vous vous plaisez à citer le fait que les 10 Maires organisateurs de l'EURO 2016 vous suivent dans l'organisation de ces manifestations et dans les délires qui nous sont aujourd'hui proposés, les délires financiers de l'UEFA. Mais j'ai envie de dire « Une fois que vous avez mis le doigt dans l'engrenage, c'est difficile de résister ». 10 Maires, vous êtes le Président des villes hôtes, les autres maires vous suivent, mais ce que vous ne dites jamais, que je vais redire ici c'est qu'il y a des maires qui ont refusé de participer à cette manifestation. Vous avez eu des maires, à mon avis, beaucoup plus prospectifs et lucides que certains qui, dès le départ, quand ils ont été prospectés par l'UEFA ont dit : « Les conditions imposées par l'UEFA pour accueillir la manifestation de l'EURO 2016 sont des conditions draconiennes, excessives sur le plan financier et nous ne suivons pas et

nous refusons d'accepter l'accueil de cette manifestation ». Je cite les villes, c'est Rennes, Nantes, Nancy et Strasbourg qui, aujourd'hui, ne sont pas piégées comme nous le sommes à répondre chaque fois, Conseil après Conseil, à des sommes supplémentaires pour accueillir cette manifestation.

Monsieur le Président, déjà il y a un an, nous avons voté des sommes qui alourdissaient la facture de la Métropole et déjà, il y a un an, et je regrette que vous n'ayez pas repris aujourd'hui les propos que vous teniez à ce moment-là, nous déjà, nous disions : « Écoutez, ça augmente de jour en jour et ce n'est pas fini », disais-je, je me souviens, à cette même place. Vous m'avez naturellement contredit, mais je tiens à repréciser ces propos. Et vous, vous aviez répondu quoi alors ? Je vous cite, là, Monsieur le Président. J'aurais bien aimé que vous le redisiez aujourd'hui. Vous disiez à l'époque : « Les prétentions, préconisations ou les exigences de l'UEFA sont absolument délirantes ». Elles étaient délirantes, il y a un an. Est-ce que vous ne pouvez pas dire aujourd'hui : « Elles sont encore plus délirantes avec les nouvelles contraintes financières que nous impose l'UEFA ».

Les observations complémentaires : le renforcement des dispositifs sécuritaires + 1,6 millions d'euros. Cela alourdit incontestablement la facture. Nous étions déjà à 2 millions de frais résiduels à notre charge. Nous sommes aujourd'hui à 3,6 millions. Ces chiffres-là sont contestables.

Ce que je conteste c'est le fait que l'UEFA participe très peu au surcoût sécuritaire. Je suis d'accord avec vous, ce surcoût sécuritaire, nous ne pouvions pas l'envisager dans les délibérations initiales, mais je considère que la charge devrait être également répartie entre les différents acteurs de l'événement. L'UEFA ne prend à sa charge que 31 % de ce surplus des 1,6 million. Je trouve cela totalement anormal d'autant plus que c'est l'UEFA qui va être le principal bénéficiaire des *fan zones*. Vous savez que les *fan zones* sont essentiellement des zones d'exclusivité commerciales des sponsors et partenaires commerciaux de l'UEFA : McDo, Coca Cola, Carlsberg. Dans la mesure où ils en bénéficient économiquement et directement, il me paraîtrait très normal qu'ils participent aussi dans des proportions comparables au surcoût qui nous est aujourd'hui imposé.

Ensuite, question que je voulais vous poser « Faut-il maintenir à tout prix les *fan zones* dans le contexte sécuritaire actuel ? » Je connais votre argument qui consiste à dire que créer cette zone de rassemblement permet d'éviter de laisser se disséminer de nombreux supporters dans la ville. Est-ce que vous êtes certain, Monsieur le Président, que la *fan zone* qui est fait un bunker grillagé hautement anxiogène empêchera les rassemblements dans les bistrot de la ville ? En tout cas, j'espère que non. Je suis persuadé que vous aurez des rassemblements Place de la Victoire, qui ne seront vraisemblablement pas surveillés puisque toutes nos forces de Police vont être autour du bunker grillagé hautement anxiogène. Je ne trouve pas normal aussi, Monsieur le Président, est-ce que vous trouvez normal, que la sécurité aux abords des stades soit à la charge de l'État, la sécurité à l'intérieur des stades soit à la charge de l'UEFA. Pourquoi est-ce que ce n'est pas la même zone de répartition en ce qui concerne la *fan zone* ? La *fan zone* est un appendice du Grand stade. Il me paraîtrait normal que ce soit à l'intérieur l'organisateur et à l'extérieur l'État intégralement dont cela fait partie des missions régaliennes.

Ensuite, Monsieur le Président, dans le budget que vous nous présentez - tous les chiffres que j'évoquerai sont tous incontestables - dans le supplément pour les aménagements pour l'accueil de l'EURO 2016, il y a 2 175 000 euros dont 1,03 million pour la mise en configuration et aménagements à réaliser. Je croyais que nous avions précisément construit un nouveau stade à Bordeaux pour répondre aux exigences draconiennes, notamment de l'UEFA pour accueillir cette manifestation. Comment est-ce qu'aujourd'hui l'UEFA peut nous présenter une facture supplémentaire de plus d'un million d'euros pour précisément participer à l'accueil des journalistes et autres qui

viendront participer à la manifestation ? Et là, excusez-moi d'utiliser un argument juridique, je n'ai pas l'habitude de le faire, j'ai regardé exactement quelle était la convention, le contrat de stade signé avec l'organisateur du spectacle, il est indiqué très clairement que les frais liés à l'accueil du stade font partie des équipements d'accueil spécifiques du public qui sont non compris dans le coût d'utilisation du stade facturé et qui sont à la charge de la Fédération de football. C'est le contrat. Là, les 1 million - à mon sens, je peux me tromper - font partie de l'amélioration des conditions d'accueil que nous impose l'UEFA pour la manifestation. En vertu du contrat, ces frais-là devraient être exclusivement à la charge de l'UEFA. Nous leur avons livré un stade entièrement adapté à l'accueil de la manifestation.

Ensuite - et j'arrive près de la fin, Monsieur le Président, pour ne pas vous lasser - le budget qui nous est présenté, excusez-moi de le dire, il n'est pas sincère. Dans le budget que vous nous présentez, vous faites état d'une subvention du Conseil régional qui sera de l'ordre de 200 à 500 000 euros. Je suis désolé, vous devez l'enlever du budget. La délibération aujourd'hui doit refléter ce qu'est exactement la situation. Le Conseil régional a dit qu'il ne financerait pas la manifestation. Donc, vous n'aurez ni 200, ni 500 000 euros. Je vous vois sceptique. En Commission municipale, il y a de cela 2 jours, nous avons posé la question et il nous a été indiqué par vos services, Monsieur le Secrétaire général, qu'effectivement, on savait que le Conseil régional ne participerait pas. Nous avons vérifié auprès du Conseil régional, ils nous ont dit : « Mais c'est très clair, nous ne participerons pas ». Pourquoi maintenez-vous encore dans le budget que vous nous demandez aujourd'hui de voter, une subvention qui oscille entre 200 et 500 000 euros ? » Je souhaiterais que vous me répondiez également sur ce terrain-là.

Enfin, la tarte à la crème c'est les retombées économiques. Arrêtez avec les retombées économiques. Il y a des tas d'acteurs économiques qui, dans cette ville, participent au rayonnement économique de notre Métropole et qui n'ont pas les exigences qu'a l'UEFA. Vous me direz, « Ce n'est pas le même ordre de grandeur ». Peu importe. L'UEFA nous a imposé la construction d'un grand stade, ça, vous ne le dites jamais. Alors, ce n'est pas que pour l'UEFA. Ce n'est pas pour le championnat. Pour le championnat, le stade est à moitié vide. C'est essentiellement pour accueillir la manifestation, l'EURO 2016, que nous avons construit ce grand stade pratiquement à nos frais. L'UEFA n'a pas versé un fiffelin. Donc qu'il y ait des retombées économiques, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Président. C'est évident qu'il y aura des retombées économiques. Est-ce qu'elles seront à la hauteur de ce qui nous est promis ? Je n'en suis pas persuadé. Je note que vous aussi, vous êtes d'ailleurs souvent assez sceptique sur les chiffres qui sont avancés.

Je veux dire aussi sur les retombées économiques. Vous citez toujours les mêmes études. Il y a des études qui disent que, dans ces grandes manifestations, il y a un effet d'éviction qui est à redouter. En augmentant les nuisances, un grand événement peut faire fuir les touristes habituels. Il peut d'autant plus le faire à Bordeaux que nous savons que, pendant le mois de l'EURO 2016, le prix des hôtels a augmenté de 103 %. Je ne suis pas persuadé qu'il y aura beaucoup de touristes autres que ceux de l'EURO 2016 qui viendront sillonner nos rues. Je tiens à vous rappeler qu'en 2004, les recettes touristiques de la Grèce ont baissé malgré les Jeux Olympiques d'Athènes. Je dis également, il y a une étude sur les retombées économiques, la dernière connue, c'était la Coupe du Monde de rugby de 2007, on attendait des milliards, on avait annoncé des milliards. Le chiffre final de l'étude c'est 540 millions d'euros de retombées économiques pour le pays. On n'était pas en époque de crise. On n'était pas dans ce contexte sécuritaire. Ça avait été revu à la baisse.

Enfin, ce que je voudrais vous dire, Monsieur le Président, c'est que j'ai noté dans cette assemblée beaucoup de réticences de la part de beaucoup de nos collègues lorsqu'il s'agit de la gestion des grands équipements d'agglomération, notamment des grands équipements sportifs. Nous sommes très réticents et très frileux. J'aimerais qu'ils

fassent preuve de la même réticence et de la même frilosité aujourd'hui, au moment où on nous demande de participer au financement de l'EURO 2016 dans des conditions que je viens d'évoquer.

Voilà les observations que je voulais faire donc vous comprendrez que, naturellement, notre groupe votera de façon très résolue contre, une fois de plus, l'organisation et les frais supplémentaires qui nous sont imposés pour l'EURO 2016. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ : Madame FERREIRA.**

**Mme Véronique FERREIRA :** Monsieur le Président, Chers Collègues, je vais essayer de ne pas trop alourdir ce débat. C'est vrai que l'organisation de l'Euro en France, en particulier sur Bordeaux Métropole, c'est un défi. Un défi qu'il nous faut gagner. Gagner sur le plan sportif, mais on va dire que ce n'est pas véritablement notre affaire ici. Mais gagner sur le plan de la fête, de la convivialité, des retombées économiques, du pied de nez à faire aux intégristes, de l'esprit sportif, du bénévolat qui est très présent sur cet événement et finalement de la joie de vivre ensemble un événement populaire international.

Organiser un tel défi, ce n'est pas simple et je crois que nous en avons tous conscience. Organiser un tel défi en période d'état d'urgence renforce encore les difficultés. C'est un fait indéniable. Or, justement, c'est ce contexte qui entoure l'organisation de cet événement qui nous oblige à davantage de rigueur que d'habitude. Or et je pense qu'on l'aura compris dans les différentes interventions qui ont eu lieu avant moi, c'est vrai que la rigueur n'a pas été franchement au rendez-vous sur la rédaction de cette délibération : des erreurs de calcul, plusieurs chiffres différents, on y est revenu. Mais au-delà de ça, plusieurs réflexions s'imposent.

Si on regarde le côté dépenses, je reviendrai aux recettes plus tard, la délibération nous demande de valider en dépenses pour l'instant un surcoût de plus de 3,3 millions d'euros par rapport à un montant initial de 3,7. Forcément l'augmentation est importante. Le surcoût lié à la sécurité représente à peu près la moitié de cette somme et depuis la délibération de mai dernier, bien sûr, vous l'avez dit Monsieur BOBET, nous connaissons tous le drame du 13 novembre et les conséquences qu'il entraîne. L'état d'urgence n'est pas un vain mot administratif, il doit se décliner concrètement et oui, cela a un coût. Maintenir les compétitions sportives et maintenir les festivités liées à ces compétitions a été un choix, un choix républicain, un choix courageux, un choix qu'il faut saluer et que maintenant il faut assumer. Je ne discuterai donc absolument pas du surcoût lié à la sécurité. Mais en revanche, je voudrais ici expliquer pourquoi je parle de manque de rigueur et pourquoi les diverses interventions avant moi ont montré que sur les chiffres, il y a quand même un certain nombre de difficultés.

Monsieur BOBET, vous nous avez expliqué que la délibération était compliquée parce qu'il y a du hors taxes, il y a du toutes taxes comprises, ça va dans les transports, donc dans le transport, on va dans du hors taxes, etc. Je vous ai bien écouté et j'ai bien suivi, mais vous vous doutez bien qu'après les observations que j'ai faites en Commission Finances, j'ai repris la délibération définitive de A jusqu'à Z pour pouvoir m'y retrouver. Je voudrais revenir sur le coût pour les aménagements du stade, pas sur le fond, mais sur la forme. On nous dit dans la délibération, dans le corps, que les dépenses étaient de 2 175 000. On a une participation de l'UEFA de 1,4 million. Il y a un résiduel pour la ville de Bordeaux de 775 000 que Bordeaux Métropole doit rembourser. D'accord. Sauf que là, on parle hors taxes. C'est bien précisé dans la délibération. Dans le tableau récapitulatif, on nous laisse cette même somme, toujours hors taxes. Et quand on va dans les annexes et qu'on va dans le TTC, il se trouve que le résiduel pour la ville de Bordeaux et donc pour Bordeaux Métropole à rembourser est à 930 000 euros. Ce qui fait, vous en conviendrez, un différentiel de 115 000 euros. Je

ne vais pas essayer de vous noyer dans la technique, mes Chers Collègues, parce qu'on n'est pas là pour ça, mais je voudrais vous faire comprendre mon ébahissement devant la difficulté à obtenir un chiffre clair sur la décision que nous avons à prendre. Car, si je n'ai pas fait d'erreur, ce qui est possible, mais j'ai tout simplement lu la délibération, si je n'ai pas fait d'erreur, là, on n'est pas dans du transport puisque l'on parle du remboursement de « location du stade », « aménagements », etc. Donc, on n'est pas dans le transport. On doit bien parler, dans ce cas-là, en TTC. La somme globale que nous avons à voter en dépenses n'est plus de 3 300 000 et quelques, mais il faudrait y rajouter ces 155 000 euros aux dépenses réelles. Par rapport aux dépenses totales de 7 millions, vous allez me dire que la différence n'est pas extraordinaire, je suis bien d'accord, mais je parlais de rigueur et je trouve que c'est une erreur justement par rapport à la rigueur qui était exigée et réclamée en Commission. Une erreur quant à la sincérité budgétaire, une erreur par rapport à nos partenaires comme les associations à qui nous demandons des efforts budgétaires constants en ces temps difficiles. J'arrête là sur la technique, car ce n'est pas de mon fait de tout redécortiquer comme il a été nécessaire de le faire en Commission. De telles erreurs font preuve, je vais employer un terme entre guillemets car je ne veux pas aller jusque-là, mais ça ressemble à de l'amateurisme. Ça ne l'est pas, mais ça y ressemble. Si ça y ressemble, c'est indigne d'un bel événement international et qui entraîne forcément des interrogations sur d'autres erreurs potentielles.

On parlait également de la différence de temps. Il y a eu plusieurs interventions à ce sujet. Les aménagements liés au stade, cette fois-ci, sur le fond, ils n'ont pas été connus ces derniers mois. Les dépenses faites par la ville de Bordeaux, je suppose, je ne peux que supposer, ont été faites bien évidemment avant. Il aurait été beaucoup plus souhaitable effectivement qu'on commence, depuis mai 2015, à anticiper ces remboursements et que ce ne soit pas 10 jours avant le début de l'événement sur un point qui n'a rien à voir avec la sécurité que cela nous soit montré.

Quant à la question des transports, c'est vrai que le différentiel est important puisqu'on rajoute 867 000 euros à l'estimation haute de départ qui était de 450 000 euros. On multiplie par 3. Il est vrai qu'il y a une bonne partie de ce surcoût qui est liée à la sécurité et je vous ai dit que je n'y reviendrai pas. Mais pour autant dans ce surcoût, quand on rentre dans le détail, on voit qu'il y a des demandes de renfort de KÉOLIS liées, par exemple, à des navettes nécessaires entre le centre-ville et le stade et ça, ce n'est pas une question de sécurité.

La question de jauge de la *fan zone* et les directives ministérielles qu'on nous demande sont deux choses tout à fait différentes. Les directives ministérielles existent et on doit les appliquer, c'est indéniable. La question de jauge, je pense qu'on avait quand même, dès le départ, sous-estimé un certain nombre de choses et qu'il est normal qu'on arrive à un surcoût aujourd'hui, mais qu'il y a quand même des questions qui se posent.

J'avais dit que je regarderais les recettes. Outre l'apport billetterie transport prévu à 540 000 euros, on peut s'interroger - après, on trouve toutes les réponses qui nous intéressent - sur le montant de la participation de l'UEFA, 520 000 euros, je vous laisse faire la comparaison, à une époque où je reconnais que le monde du foot devrait plutôt tenter d'oublier de faire le *foot business*, mais ce n'est peut-être pas la question ici. Je souscris à ce qui a été dit sur ce faible montant, mais je voudrais moi aussi quand même saluer les efforts déployés lors des négociations par l'ensemble des 10 villes hôtes qui ont réussi, il faut le dire, à obtenir de l'UEFA plus que tout ce qui s'est passé précédemment sur les différentes éditions de l'Euro et sur la question de la sécurité et également sur le programme « Héritage », 2 millions d'euros, qui est une avancée significative.

En revanche, je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous quand vous dites qu'on doit l'intégrer dans le bilan financier global, d'abord parce que cela ne vient pas diminuer les coûts globalement, mais ensuite, parce que les communes vont-elles-mêmes

engager des dépenses en face de ces recettes qui ne seraient pas comptabilisées. Le coût réel pour notre collectivité, c'est effectivement aux alentours de 5 millions d'euros à charge de la collectivité. Bien sûr que c'est cher, mais l'événement est de taille. Et on en attend aussi des retombées de notoriété qui ne sont pas chiffrables ; des retombées économiques, moi, je ne suis pas en capacité de les chiffrer, de toute façon, on les estimera une fois que l'événement sera passé. Qu'il y ait un solde à charge pour Bordeaux Métropole est logique sur ce type d'événement. Et je le répète, nous en souhaitons sa réussite pleine et entière. Il est logique également que vu les événements passés, il y ait un surcoût qui nous soit annoncé. Mais, et là le « mais » me paraît quand même aussi important, ce qui est logique aussi c'est que ce surcoût - j'élimine la sécurité - ne représente pas un tel différentiel par rapport à ce qui était prévu un an auparavant et je l'ai argumenté sur la question de l'aménagement du stade. Ce qui est logique, c'est de ne pas mettre les élus du Conseil devant le fait accompli seulement 10 jours avant, alors qu'un certain nombre de points auraient pu et dû être anticipés et qu'il y a un certain nombre de zones d'ombre qui ne sont pas encore dissipées sur les chiffres, du moins en ce qui me concerne. Ce qui est logique, c'est d'assurer la transparence et la lisibilité financières pour nos concitoyens parce qu'il y a des interrogations et que cette manifestation doit réussir.

Pour ces raisons et avec regret, nous ne pouvons que nous abstenir sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Deux précisions. Il n'y a pas de zone d'ombre et sur la TVA. Monsieur BOBET vous répondra, bien entendu. Deuxièmement, je n'ai pas imputé les 2 millions de l'« Héritage » sur le coût résiduel de la manifestation. J'ai dit « Il y a 5 millions résiduels », il faut tenir compte par ailleurs de 2 millions, donc je ne vais pas imputer ça au niveau des recettes, bien entendu.  
Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, puisque c'est le volet « Mobilité » qui suscite le plus de questions par rapport à cette délibération, je voudrais apporter quelques petites précisions, vous allez voir, qui sont de taille.

Nous avons voté la précédente délibération le 29 mai 2015 et nous avons inauguré le Stade le 23 mai 2015. Ce qui fait que, quand la délibération a été votée, nous ne savions pas quels moyens définitifs nous aurions pour la desserte du Grand Stade. Puisque nous avons testé le dispositif UEFA lors du match France-Serbie, le 7 septembre 2015 et nous avons pu, ce jour-là, grâce aux efforts plus importants que prévus, évacuer - le mot n'est pas joli, j'en conviens - 15 000 spectateurs en 55 minutes avec la Ligne C et avec la Ligne B. Bien évidemment que tout ça coûte plus cher que ce que nous avons prévu. D'abord, parce que dans le plan initial, c'était un tramway toutes les 5 minutes. Nous sommes aujourd'hui rendus à 3 minutes. Comme vous l'avez rappelé parce que nous avons eu besoin aussi d'aller renforcer sur la Ligne B avec une ligne en site propre pour faire gagner du temps. Et parce qu'aussi, n'oublions pas que nous avons aussi des spectateurs et des supporters des matchs qui vont se dérouler, qui vont venir en grand nombre. Quand les Belges ont leur camp de base ici sur notre agglomération, ils seront très nombreux, beaucoup plus nombreux que ce que l'on avait imaginé dans un premier temps. Nous étions en mai 2015, nous sommes aujourd'hui bien plus tard. Notre erreur eut été de ne pas corriger de façon à être opérationnel le jour venu parce que ce que l'on doit réussir, c'est tous ces supporters et tous ces gens qui vont venir, non seulement pour le match, mais pour le reste. D'où l'intérêt du Pass'Euro pour pouvoir se déplacer, certes pour aller voir les matchs, mais se déplacer dans la journée pour faire aussi du tourisme. Et certains resteront plusieurs jours, d'où les retombées que nous aurons derrière. Et aujourd'hui, grâce à ce Pass'Euro, nous avons une recette beaucoup plus importante ; recette qui a été

évaluée sur les 10 grandes villes, sur les événements les plus importants. Et on sera jugé sur quoi à la fin de l'Euro ? Est-ce qu'on a été opérationnel pour accueillir cet événement pour qu'on nous fasse confiance à d'autres reprises ou est-ce qu'on n'est pas opérationnel ? Je trouve que chacun fait ses petits comptes. Mais « ses petits comptes », ça ne veut pas dire grand-chose. C'est l'image de notre agglomération qui sera vue par des centaines de millions de téléspectateurs ou des milliers de spectateurs viendront. Nous avons l'image de notre Métropole et j'avais fait, sans vouloir paraphraser, un rêve où au moins tous les gens de bonne volonté pouvaient voter cet événement que nos concitoyens attendent avec impatience.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame PIAZZA.

**Mme Arielle PIAZZA** : Merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues. Je vais être très rapide. Je ne vais surtout pas parler de chiffres. Je vais parler sport et je vais essayer de redonner un peu du sens à cet événement et vous dire pourquoi on travaille depuis 4 ans avec les villes hôtes. Pourquoi on défend cet événement ? Parce qu'on l'a toujours défendu dans l'intérêt général.

Je ne reviendrai pas non plus sur la richesse associative métropolitaine qui va s'exprimer sur la *fan zone*. J'ai eu l'occasion de le faire déjà. Je ne vais pas non plus parler des centaines d'emplois et beaucoup pour des jeunes pour qui c'est une première expérience professionnelle. J'en ai rencontré certains. Et puis, je ne vais pas non plus parler des 3 500 heures d'insertion sociale. Ça, c'est de l'impact positif humain et social.

Je vais peut-être, cette fois-ci, vous parler de l'héritage durable. Héritage durable, j'en vois deux. Le fond des héritages à la construction d'équipements de proximité, c'est 2 millions d'euros dont 1 à destination de 16 communes. Je vais vous dire, moi, je défends le sport tous les jours et je me réjouis que des petites communes, un peu éloignées de nous, du centre-ville et qui ont besoin aussi de rendre les équipements accessibles, qui ont besoin aussi d'être aidées financièrement comme Saint-Aubin, Saint-Vincent, Ambès et qui vont avoir là un financement exceptionnel, voire à 70 % pour la construction d'un équipement de proximité. Je m'en réjouis. Je me réjouis aussi de l'héritage durable que nous allons trouver dans l'exposition médiatique de notre Métropole. Aujourd'hui, tout cumulé, 750 millions de téléspectateurs vont regarder les 5 matchs qui vont se dérouler à Bordeaux. Imaginez l'impact médiatique dans le monde. Hier, je suis passée au Vélodrome. L'espace média était presque finalisé. Ils ont prévu 790 postes de journalistes. C'est impressionnant de voir 790 postes de journalistes qui vont venir s'installer. Cet espace média est prêt, c'est vous dire le rayonnement que va avoir la Métropole, et je terminerai en vous disant « Mais qu'est-ce que nous aurait coûté une campagne de communication et de marketing sur Bordeaux Métropole ? », mais beaucoup plus que 5 millions d'euros. Je vais vous dire encore que ces 5 millions d'euros, on les a eus grâce aux villes hôtes qui ont négocié et je pense qu'on a tous à se satisfaire de ce qui va se passer aujourd'hui. Madame DELAUNAY, je vous dirais peut-être à votre réponse « On en fait trop pour l'Euro », moi, je vous réponds : « Heureusement qu'il y a l'Euro pour tout cela ». En tout cas, aujourd'hui, on est à J-14, l'effervescence est là et le sport et la fête prendront toute leur place. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame PIAZZA parlait de jeunes volontaires ou de jeunes bénévoles et je voudrais saluer la présence, dans nos tribunes, des jeunes volontaires du service civique qui sont là et qu'on peut applaudir en leur souhaitant la bienvenue.

*Applaudissements*

C'est une chance de participer à un beau débat. J'avais ensuite Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Oui, Monsieur le Président, je vais faire rapide parce que beaucoup de choses ont été dites. Je pense qu'au moins, de toute façon il y a de l'effervescence dans cet hémicycle, c'est déjà un premier pas. Non, vraiment, sur les transports, je pense que Christophe est venu apporter de l'eau à mon moulin sur un point et il ne sera peut-être pas d'accord, je pense qu'il y a des surcoûts liés à l'Euro, OK, mais il y a aussi des surcoûts et là, peut-être que vous n'allez sûrement pas être d'accord avec moi, qui sont liés au Grand stade. Ce sont des surcoûts liés au Grand stade parce qu'en fait, on a fait un Grand stade qu'on n'est pas fichu d'alimenter et d'évacuer sans des surcoûts. Parce que le problème se pose là avec encore plus d'acuité parce que, bien sûr, il y aura beaucoup de monde un peu partout et donc il y aura à transporter beaucoup de monde. C'est vrai qu'on peut s'interroger sur peut-être les difficultés d'anticipation de ce dossier, mais en fait, à chaque fois qu'on aura un événement - parce qu'on a quand même construit ce Grand stade pour qu'il soit plein le plus possible - on aura des difficultés, on aura des surcoûts. Et ça, ce sont des surcoûts qui vont être pris en charge à chaque fois par la collectivité. Je reviens sur le débat qu'on a eu en Commission Transport où le sujet a été évoqué et je dirais à ma grande satisfaction, il faudra qu'on regarde, qu'on prenne un peu de recul lorsque tout ça sera un peu terminé, et qu'on regarde comment on peut faire participer aux surcoûts liés au transport du Grand stade, comment on peut faire participer notamment les Girondins ou ceux qui nous demandent de remplir ce stade parce qu'à chaque fois, c'est pour la pomme de la collectivité.

Je vous signale qu'en Commission a été évoqué ce que j'avais proposé, il y a quelques années, un surcoût d'un euro sur les billets pour pouvoir participer à l'alimentation des frais supplémentaires. Je pense que ça serait une bonne idée parce que, pour terminer, sur les 500 000 euros qui sont mis là, ce sont des recettes prévisionnelles et, compte tenu du monde qu'il y aura et des difficultés que l'on aura, elles sont vraiment prévisionnelles et j'espère qu'on les aura, mais j'ai quand même un doute sur ce sujet. On risque d'avoir quand même un surcoût. On est déjà à 300 % par rapport à ce qui était prévu au niveau des transports. Si on a les 500 000 euros de recettes, ça risque d'être un peu plus. Donc, on ne va pas refaire le débat sur le Grand stade, son positionnement, mais aujourd'hui, on a une des conséquences de son positionnement en cul-de-sac qui fait qu'on est obligé de déployer des moyens très, très importants. On aura le réseau qui sera saturé, qui sera en forte tension parce qu'on ne sera pas à l'abri d'accidents par ailleurs, et on risque d'avoir quand même des gros bugs dans ce domaine. Franchement, je suis plutôt inquiet sur ce sujet. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il faudra accorder vos violons avec Monsieur HURMIC qui, lui, considère que le stade est vide. S'il est vide, on n'aura pas de problème de transport.

**M. Gérard CHAUSSET** : Non, mais il est à moitié quand c'est les Girondins qui jouent, mais on l'a quand même construit pour essayer qu'il soit plein. Chaque fois qu'on a un événement, ça a été voilà. On a un problème.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'était une boutade parce que, devant la multiplication des arguments qui se contredisent, voilà, j'avais très envie de vous mettre devant un peu vos contradictions. Madame DELAUNAY ?

**Mme Michèle DELAUNAY** : Très brièvement parce que cela a déjà été évoqué. Vous m'avez dit que beaucoup d'éléments que j'ai moi-même évoqués n'étaient pas anticipables. Vous-même, Monsieur le Président, vous anticipez les retombées pour Bordeaux, pour la France et pratiquement pour le monde de cet événement. Eh bien, pas moi. Parce que plusieurs quotidiens et plusieurs médias aujourd'hui s'interrogent sur ces retombées et je me souviens, malheureusement, parce qu'elle est ancienne, je n'ai pas pu la retrouver d'un article de Libé qui montrait que les pays qui avaient organisé de tels événements n'avaient bénéficié de pas un fifrelin de croissance. Je crois que nous devons attendre de les constater ces retombées pour nous en réjouir.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Madame. C'est toujours bien de jouer les Cassandra. Je pense que c'est un argument qu'on peut faire valoir pour la candidature de la France aux Jeux Olympiques. Savonnons-nous la planche, continuons comme ça ! C'est un argument qu'on peut faire valoir pour la candidature de la France à l'Exposition universelle de 2025. Voilà au moins un discours positif et qui va nous permettre d'aller de l'avant. Monsieur BOBET. Monsieur DELAUX, pardon, rapidement parce qu'on va peut-être conclure.

**M. Stéphan DELAUX** : Oui, Monsieur le Président, c'est une évidence. Les retombées économiques des grands événements quand ils sont bien construits sont évidentes. Mais ces évidences ne passent pas les murs de cette salle d'Assemblée, visiblement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : De certaines travées.

**M. Stéphan DELAUX** : Oui, de certaines travées. Pour ce qui concerne l'Euro à Bordeaux, elles sont déjà constatées. Nous savons que les hôtels sont pleins. Nous savons qu'il y aura plus de 100 vols spéciaux en direction de Bordeaux. Nous savons que les restaurants et les traiteurs ont déjà engagé du travail, les transporteurs aussi ; il n'y a pas de débat là-dessus.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : J'ajoute que l'équipe de Belgique s'entraîne déjà depuis quelque temps et qu'elle a déjà attiré beaucoup de monde. Monsieur BOBET.

**M. Stéphan DELAUX** : Les différents pays vont envoyer entre 10 et... Des pays comment l'Irlande, la Belgique, c'est 10, 20, 30 000 supporters.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Il n'y a pas débat là-dessus. Un gouvernement ou des gouvernements successifs puisque ce n'est pas celui-ci qui avait engagé l'opération, mais celui-ci est engagé à fond. Quand j'entends le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Sports, Monsieur BRAILLARD, nous disent « C'est formidable, il faut y aller, c'est un grand événement ». Les gouvernements successifs, 10 villes, je signale qu'il y a peut-être des villes qui ne se sont pas engagées, mais il y en a 7 qui n'ont pas été retenues. Il y a eu 17 villes candidates, 10 ont été retenues, ça veut dire qu'il y avait de l'appétence. Voilà, tout le monde est absolument convaincu que c'est une opération positive. On peut toujours prédire le pire, mais ça n'est pas évidemment réaliste.

Monsieur BOBET sur les interventions qui ont été faites, est-ce que vous avez des précisions à apporter ?

**M. Patrick BOBET** : Oui quelques remarques, Monsieur le Président. Tout d'abord, nous nous interrogerions tout à l'heure sur le temps de ces débats. Je vous avais dit « Un match de foot, ça dure une heure et demie ». Nous avons effectivement passé une heure et demie sur ce débat. C'est très bien, on n'a pas eu de mi-temps, c'est dommage.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, il n'y a pas eu de mi-temps.

**M. Patrick BOBET** : Pour être beaucoup plus sérieux. Je voudrais revenir sur quelques questions.

Madame DELAUNAY, vous vous étonnez, vous vous inquiétez surtout que l'on mentionne que le reste à financer reste indéterminé, mais c'est la formule habituelle. Je vous rassure, le Bureau hier a eu lecture du Compte administratif, nous dégageons un résultat net de clôture, net de clôture pour 2015 de 152 millions d'euros. Nous trouverons largement de quoi alimenter ce petit reste à financer.

Pierre HURMIC se plaint de l'illisibilité des chiffres. Je croyais avoir été assez clair, pour le coup, et on ne m'a peut-être pas tout à fait entendu. Je répète que c'est très compliqué de mettre dans un même tableau 3 formules différentes. On est sur 2 budgets différents, vous l'avez compris, l'un est assujéti, l'autre ne l'est pas. Selon que l'on parle en hors taxes ou en TTC, c'est plus compliqué. On vous a demandé de faire un petit effort dans ce domaine et moi, j'ai repris ma calculette, comme Véronique FERREIRA, aucun chiffre n'est inexact, aucun. Absolument aucun, je peux vous l'assurer. On en débattrait ensuite pour la mi-temps, si vous le voulez, et on se mettrait d'accord. Là, je n'ai aucune inquiétude pour ça.

Madame FERREIRA, précisément je la citais, se plaint un peu que la sécurité soit relativement faible par rapport au surcoût et aussi Madame DELAUNAY le disait, sauf que je précise que la sécurité est partout. Elle est dans le stade, elle est dans les transports et Christophe DUPRAT l'a parfaitement dit. Elle est bien sûr dans la *fan zone* et c'est ce qui a été retenu par la plupart d'entre vous, mais elle est partout la sécurité. Ne nous arrêtons pas au premier chapitre, je vous l'ai dit, il y a 3 chapitres, les 3 chapitres font partie aussi de la sécurité et c'est important.

Pour conclure tout simplement, les retombées économiques, Stephan DELAUX vient d'en parler. Moi, je fais un calcul relativement simple. 5 millions de coût pour la Métropole. Tout le monde est d'accord sur ce chiffre. Il ne fait pas de débat. Selon que l'on met ou pas les 2 millions d'Héritage, moi, je veux bien les mettre parce qu'ils sont quand même là, ce n'est pas virtuel, ils sont bien là, c'est 3 millions. On nous annonce des retombées économiques pour 60 millions d'euros, c'est 1/20ème. Ça ne me paraît pas exorbitant d'accepter de paraître sur les écrans pour 3 millions quand on sait qu'il y en aura 60 de retombées. Et surtout pour conclure, je voudrais quand même rappeler que nous avons des heures d'insertion non négligeables sur tout ce dossier. Nous avons 3 500 heures d'insertion sur ce dossier. Ça ne me paraît pas négligeable du tout.

Voilà, Monsieur le Président, mes commentaires.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. J'abonde dans votre sens en dehors des aménagements dans le stade qui effectivement n'ont pas grand-chose à voir avec la sécurité. Mais quand on cite le nombre de journalistes qui viennent pour l'UEFA, on voit bien qu'il y a des aménagements exceptionnels qu'on n'avait pas à prévoir dans l'aménagement du stade. On n'accueillera pas 720 journalistes chaque fois. En dehors de ça, je soutiens que les mesures qui sont prises en matière de mobilité sont étroitement reliées aux questions de sécurité. C'est parce qu'on a été obligé de prendre

des mesures de sécurité pour l'accès au stade en empêchant la circulation autour de la *fan zone* qu'on a été obligé de faire monter en puissance le dispositif de mobilité. C'est bien évident.

En ce qui concerne l'UEFA, je ne vais pas m'engager dans la défense de cette institution. Je voudrais rappeler qu'elle investit 2 millions en matière d'Héritage, c'est la première fois. Pardon de le dire, mais mes 9 collègues maires m'ont remercié et félicité de la combativité dont j'avais fait preuve pour obtenir cette somme. Elle met 520 000 euros pour la sécurité de la *fan zone*. Elle nous loue le stade. Elle nous verse une redevance pour l'utilisation du stade de 1,4 million. On est à 3,92 millions au total, plus la prise en charge des aménagements du stade, le programme des volontaires, la sécurité, les traiteurs du stade, etc. L'UEFA prétend – on ne peut pas vérifier la réalité de ce chiffre, sauf ceux que je viens de dire jusqu'à présent - qu'elle investit 10 millions d'euros à Bordeaux pour l'UEFA. Il y en a en tout cas 4 qui sont certains et qu'on connaît et qu'on a nettement identifiés.

Il faut conclure ce débat. Il y a ceux qui ne veulent pas de cette manifestation et qui ne veulent pas du stade. Dont acte, c'est leur droit. Ils mènent un combat régulier contre tout cela. Les Bordelais apprécieront. Quand on demande aux Bordelais, si on dépense trop d'argent, je ne connais pas de sondage dans lequel on va répondre « Non », évidemment. Et puis, il y a ceux qui veulent la réussite de l'opération, mais qui sont réticents à s'en donner les moyens. Et ça, je le regrette sincèrement parce que quand on veut quelque chose, il faut aller jusqu'au bout. Il n'y a pas d'obscurité dans les chiffres. Lorsqu'on les recoupe clairement... c'est compliqué pour des tas de raisons qui ont été évoquées par Monsieur BOBET, hors taxes, avec taxes, etc. Je reconnais que c'est compliqué, mais les chiffres sont parfaitement cohérents. Quant au calendrier, j'ai participé aux réunions au Ministère de l'Intérieur, les dernières ont eu lieu, il y a un mois ou un mois et demi. C'est donc vraiment très récemment que les exigences de l'État en matière de sécurité ont été définitivement fixées. Il y a eu aussi des négociations avec le Préfet au niveau local. Nous ne pouvions pas évidemment mettre au point le dispositif sécurité avant que l'État, à la lumière de la montée de la menace terroriste, nous donne très exactement les exigences qui étaient les siennes. Voilà.

Madame FERREIRA veut intervenir brièvement parce que je crois qu'on a tout dit.

Mme Véronique FERREIRA : Très brièvement, merci Monsieur le Président. Je me suis peut-être mal exprimée, mais en tout cas je ne me suis pas plainte que la sécurité soit trop faible. Absolument pas. Ce dont je me suis plainte, c'est qu'on a eu un manque de rigueur financière dans les différentes présentations et qu'effectivement il est difficile pour un élu de prendre une décision quand ça reste relativement flou. Mais je répète : « Nous voulons la réussite de l'Euro ».

M. le Président Alain JUPPÉ : Je l'ai bien noté. Les tableaux sont peut-être difficiles à lire, je veux bien l'admettre, mais ils sont totalement cohérents. Je sais que vous attachez beaucoup d'importance aux chiffres, vous avez raison, mais je veux bien qu'on se mette autour de la table et on constatera que les chiffres correspondent tout à fait avec des difficultés, je le répète de présentation et notamment la prise en compte de la TVA qui complique tout, mais n'est pas que. Mais en tout cas, il n'y a pas d'obscurité et les choses ont été clairement dites par Monsieur BOBET.

M. Pierre HURMIC : La subvention de la Région, Monsieur le Président, vous ne m'avez pas répondu.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur HURMIC, arrêtez de prendre tous les prétextes possibles.

**M. Pierre HURMIC** : Répondez-moi !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Combien de fois dans un plan de... Écoutez-moi.

**M. Pierre HURMIC** : Oui.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ça y est ?

**M. Pierre HURMIC** : Sans polémique.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je dis « Combien de fois, dans nos plans de financement, on a inscrit une subvention à recevoir ? »

**M. Pierre HURMIC** : Vous ne l'aurez pas.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est vous qui le savez ?

**M. Pierre HURMIC** : Si, si, si, ça m'a été dit à la Mairie !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non, non, non. Monsieur ROUSSET ne m'a jamais dit qu'il ne donnerait pas de subvention.

**M. Pierre HURMIC** : Si, ça m'a été dit à la Mairie de Bordeaux !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mais non ! Vous parlez au nom du Président ROUSSET, très bien.

**M. Pierre HURMIC** : Non, à la Mairie de Bordeaux.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je le répète, la Région n'a pas fait part de son intention officiellement de non-participation.

**M. Pierre HURMIC** : Si, si.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Non.

**M. Pierre HURMIC** : On me l'a dit à la Mairie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : « On me l'a dit », « On me l'a dit ».

**M. Pierre HURMIC** : Le Responsable des services des sports !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien, moi j'attends que Monsieur ROUSSET, Président de la Région, me dise...

**M. Pierre HURMIC** : Si, si, si, Monsieur le Secrétaire général.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Mais non !

**M. Pierre HURMIC** : Si, avant-hier, en Commission, il a été dit que cette subvention ne serait pas payée.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est faux, Monsieur HURMIC !

**M. Pierre HURMIC** : Vous devez la supprimer du plan de financement.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est faux et ce n'est pas en répétant indéfiniment quelque chose de faux qu'on va le transformer en vérité.

**M. Pierre HURMIC** : Ah non, ne me traitez pas de menteur !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je n'ai pas aujourd'hui de réponse de la Région à ma demande.

**M. Pierre HURMIC** : Mais pourquoi vous..

**M. Alain le Président JUPPÉ** : Vous pouvez écouter quand même de temps en temps ?

**M. Pierre HURMIC** : Oui, oui !

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Je vous répète que je n'ai pas de réponse de la Région. Je ne vous dis pas que j'ai une réponse positive, certes, mais je vous dis que je n'ai pas de réponse négative. Si on n'a pas la subvention de la Région, on en tiendra compte naturellement, comme ça se passe dans bien des domaines. Je n'ai pas non plus la confirmation de la Région sur sa participation au Parc des expositions. La participation de la Région à la manifestation d'inauguration de la Cité du Vin vient d'arriver, il y a quelques heures. Voilà comment ça se passe, c'est tout. Arrêtez d'utiliser tous les arguments. Tous les arguments sont bons pour vous pour essayer de saboter cette opération. Vous n'y arriverez pas. Ça sera un grand succès et j'en prends les paris, aujourd'hui, dans cette réunion. Vous verrez ce qui se passera, lorsque

l'UEFA sera terminée, tout le monde applaudira et dira « Bravo à la ville de Bordeaux d'avoir organisé ».

**M. Pierre HURMIC** : Pas tout le monde.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Oui, naturellement, vous n'applaudirez pas, mais je vous le répète, si vous voulez venir au Stade, comme à la Cité du Vin, vous êtes cordialement invité.

Je mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Je vous en remercie. Il en est donc ainsi décidé. Il nous reste 4 délibérations et trois heures d'horloge minimum, non ?

#### **Majorité**

**Abstention** : Monsieur ANZIANI, Madame BOST, Monsieur DAVID, Madame TERRAZA, Monsieur TOUZEAU, Monsieur HERITIE, Monsieur VERNEJOL, Monsieur PUYOBRAU, Madame DE FRANÇOIS, Madame ZAMBON, Madame KISS, Monsieur TURON, Madame FERREIRA, Madame BOUDINEAU, Monsieur BOURROUILH-PAREGE, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Madame FAORO, Monsieur GUICHOUX, Madame JARDINE, Madame LACUEY, Monsieur LE ROUX, Madame RECALDE, Madame TOURNEPICHE, Monsieur TURNERIE, Monsieur TRIJOLET;

**Contre** : Monsieur ROSSIGNOL-PUECH, Madame MELLIER, Madame AJON, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Madame BOUTHEAU, Madame CASSOU-SCHOTTE, Monsieur CHAUSSET, Madame DELAUNAY, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur HURMIC, Monsieur JOANDET, Monsieur PADIE

Monsieur le Secrétaire.

**M. Clément ROSSIGNOL** : Monsieur le Président.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Ce n'est pas fini, Mesdames et Messieurs les Conseillers, là.

**M. Clément ROSSIGNOL** : C'est la 3<sup>e</sup> mi-temps qui commence, Monsieur le Président.

Délibération de Monsieur CAZABONNE : délibération n° 1.

**M. CAZABONNE**

**(n°1) Mise à disposition de l'exposition sur les "Îlots de Chaleur Urbains" auprès des communes de Bordeaux Métropole. Convention de prêt - Décision - Autorisation**

**M. Alain CAZABONNE** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur HURMIC.

**M. Pierre HURMIC** : Je vous rassure, nous allons voter pour cette délibération, mais je vais dire quand même deux mots, si vous le permettez.

Le but de cette exposition sur les Îlots de Chaleur Urbains est de « sensibiliser le plus grand nombre d'habitants métropolitains à cette problématique », est-il écrit en début de délibération.

Nous aimerions également qu'elle puisse servir à sensibiliser l'ensemble des élus qui composent cette Assemblée parce que nous n'en sommes pas convaincus. Les mérites des Îlots de fraîcheur dans les villes sont très clairement indiqués dans cette exposition, c'est-à-dire la climatisation naturelle effectuée par les îlots de fraîcheur urbains est très clairement expliquée. Je ne vais pas être trop long. Je ne vais pas développer ce point-là, mais je vous invite tous à la regarder.

Nous sommes tous convaincus, je pense ou j'espère en tout cas, de la nécessité de ces Îlots de fraîcheur urbains. Je regrette que lorsqu'il s'agit de passer à l'acte, nous n'en tenions aucun compte. Et notamment, au moment des discussions sur le PLU (plan local d'urbanisme), nous avons, pour notre part, insisté sur les dégâts opérés par l'artificialisation des sols. On est totalement dans le sujet. L'artificialisation des sols consiste à faire des Îlots de chaleur au détriment d'espaces jusqu'à présent qui étaient des espaces naturels et donc de fraîcheur. Je note que, dans le PLU, il est prévu une artificialisation qui va augmenter entre 2030 et 2052 de 11 %. Est-ce que vous êtes vraiment convaincus que nous avons tenu compte des dangers qui nous sont exposés dans l'exposition que nous examinons aujourd'hui ? Nous, dans le cas du PLU, nous avons proposé à plusieurs reprises un certain nombre de dispositions pour renforcer la place de la nature dans la ville et renforcer les outils incitant à la végétalisation. Nous avons rarement été entendus.

Puis, en dernier point pour terminer mon intervention, il y a un sujet qui est vraiment, totalement en droite ligne de ces îlots de fraîcheur dont nous vantons les mérites dans cette exposition, je veux parler de ce que nous réclamons, à savoir la sanctuarisation de la dernière zone humide de notre territoire urbain, qui est située sur le territoire de la Jallère. Nous vous demandons, une nouvelle fois, au profit de cette délibération que nous approuvons, que ce nouveau projet d'urbanisation qui détruira 9 hectares de zones humides, soit réellement sanctuarisé, soit réellement déclaré inconstructible dans le cadre de la révision du plan de prévention des risques d'inondation et que nous nous donnions les moyens d'appliquer localement les mérites que nous prêtons à cette exposition. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Madame WALRYCK.

**Mme Anne WALRYCK** : Oui, merci Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je me félicite, bien sûr, de cette délibération. Justement ça répond à un des arguments, une des questions de Pierre HURMIC : c'est la mise à disposition de cette information extrêmement riche, liée à l'étude qu'on a réalisée en 2014-2015, qui a fait l'objet d'une présentation devant tous les acteurs concernés, au mois de juin de l'année dernière, qui préconise sur 8 sites pilotes un certain nombre d'actions, à titre expérimental, 34 fiches actions. Je vous rappelle que nous sommes passés déjà, Pierre, à l'acte dans un certain nombre de domaines. Brigitte TERRAZA n'est pas là, mais notamment sur le projet de la ZAC du Tasta, des Vergers du Tasta où nous avons intégré dans le cahier des charges un certain nombre de préconisations liées à cette étude. Nous avons également déjà mis en œuvre ou démarré des actions de formation des équipes pour pouvoir faire des intégrations des préconisations dans le cadre du PLU. Nous sommes en train de mettre en place un outil de modélisation qui va permettre aux aménageurs de pouvoir mesurer et évaluer l'impact des réalisations du choix de matériaux, par exemple, du choix des couleurs, de la végétalisation dans les projets d'aménagement. Beaucoup de choses sont déjà passées à l'acte et, bien entendu, dans les mois qui viennent, il y a un Comité de suivi d'ailleurs qui se met en place inter-directions au sein de Bordeaux Métropole pour pouvoir justement faire d'autres préconisations et les mettre en œuvre dans les semaines et les mois à venir.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Y a-t-il d'autres interventions là-dessus ? Non. Je vous remercie. Je mets donc la délibération aux voix. J'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas d'opposition. Pas d'abstention, non plus ? Merci.

**Unanimité**

**M. Clément ROSSIGNOL** : Délibération de Monsieur Christophe DUPRAT, n°3.

**M. DUPRAT**

**(n°3) Évolution des tarifs du réseau Transports Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation**

**M. Christophe DUPRAT** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-président. Qui souhaite parler ? Madame BEAULIEU.

**Mme Léna BEAULIEU** : Monsieur le Président, Chers Collègues, il y a ces derniers temps un refrain repris par certains sur l'air de « *Ça va mieux* ». Pourtant, ce n'est pas tout à fait le refrain que nous avons encore entendu hier dans les cortèges syndicaux. La colère sociale enfle et se fait entendre des 4 coins du pays, mais il semble que cette colère ne passe pas les murs de cette Assemblée calfeutrée qui s'apprête à adopter sans frémir une nouvelle augmentation des tarifs pour le transport quotidien de milliers de familles.

C'est une forme de radicalisation de ne pas entendre à ce point-là la colère sociale. Vous continuez donc à vous arc-bouter autour des canons d'une soi-disant bonne gestion qui consiste toujours à aller prendre dans les poches des ménages. C'est la logique que vous défendez aussi pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères alors que celle-ci recouvre presque 85 % des dépenses du budget déchets, mais rien

ne semble pouvoir remettre en cause l'engagement néfaste que vous avez pris, voici 2 ans, d'augmenter annuellement de 3 % ces tarifs.

Cette année, la note est même salée allant jusqu'à + 10 % pour certaines catégories. La moyenne, nous dites-vous, sera de +2,9 % au niveau du plan recettes. Nous sommes ouverts à toutes les explications, mais pas une des augmentations du prix d'abonnement n'est inférieure à 3 % et la moyenne de ces augmentations est plutôt aux alentours de 5 %. Trop c'est trop, surtout quand pour ces mêmes transports, vous savez trouver de conséquents fonds publics pour soutenir l'UEFA et son Euro 2016. Vous comprendrez que nous ne pouvons soutenir un tel entêtement annuel et voterons contre ces augmentations. Merci.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur TOURNERIE.

**M. Serge TOURNERIE** : Monsieur le Président, Chers Collègues, une nouvelle grille tarifaire nous est aujourd'hui proposée. Elle est, effectivement, comme l'a dit Monsieur DUPRAT, conforme aux conditions fixées par l'article 46 du Contrat de DSP, qui définit une évolution tarifaire annuelle de 3 %, ceci, afin de conforter les ratios et d'améliorer le R/D, de l'amener à 35, voire plus afin de peser moins sur le budget de la Métropole. Il est à espérer que la très forte progression de fréquentation observée, ces dernières années - environ + 6 % en 2015 - nous permette au-delà de 2022, fin du contrat, de ralentir sensiblement les augmentations tarifaires, voire même d'abandonner purement et simplement ce principe d'augmentation mécanique.

Cela étant, nous pensons que la répartition des augmentations telle qu'elle nous est présentée dans cette délibération ne correspond pas toujours à la politique sociale que nous souhaiterions voir mettre en œuvre dans les transports publics qui sont, nous le savons tous, indispensables, utiles et nécessaires pour de nombreux usagers, étudiants et salariés métropolitains.

Les titres occasionnels subissent une hausse relativement continue de 2,4 %. Ils restent, dans leur ensemble, attractifs pour les usagers irréguliers et leur montant raisonnable peut même constituer une incitation réelle à la pratique quotidienne.

Les abonnements, dans leur ensemble, sont touchés par des variations beaucoup plus fortes, de 3 à 10 %. Ils s'appliquent variablement sur des populations qui ne sont, selon nous, pas toujours judicieusement ciblées. Ainsi, les augmentations appliquées aux Pitchounes passent +10 %, abonnements +6,7 % touchent un public jeune, public qui a l'âge de prendre de bonnes habitudes et de pratiques des transports publics. Nous pensons que le maintien d'un tarif bas sur ce segment aurait, à nos yeux, présenté un aspect pédagogique certain auprès de ce jeune public et probablement permis de faire progresser une fréquentation aujourd'hui assez faible et donc génératrice actuellement de faibles recettes.

Sur les autres lignes, on ne peut s'empêcher de comparer les offres tarifaires faites pour le City pass mensuel et le senior mensuel - 45,50 euros pour l'un, 37,70 pour l'autre - soit un écart de 27 % qui, à notre connaissance, ne peut s'expliquer que par une différence d'âge des utilisateurs. Nous savons qu'aujourd'hui la majeure partie des seniors bénéficie de conditions de vie souvent bien meilleures que dans de nombreux actifs et le comparatif entre le City pass annuel et l'abonnement senior annuel creuse encore l'écart et fait apparaître un différentiel de plus de 30 %. Ce qui ne nous semble pas actuellement justifié.

Il est certain par ailleurs que certaines catégories d'usagers, âgés ou pas, méritent que des tarifs plus particulièrement adaptés soient proposés. Et nous pensons qu'il faut étudier au plus vite avec la plus grande attention une proposition tarifaire dite

« sociale » que nous appelons de nos vœux, que nous attendons depuis de nombreux mois. On nous la promet depuis juin 2014 et on nous l'annonce aujourd'hui pour 2017. Ce n'était peut-être pas si urgent que ça. Au nom de « grilles tarifaires sociales », le mot est un peu trop usité aujourd'hui, il est trop souvent détourné de son sens profond, je préfère le nom de « propositions tarifaires progressives », plus neutre, moins marquée qui, tout simplement, vous l'avez compris, prendrait en compte les revenus réels des demandeurs de toutes catégories et de toutes tranches d'âges. Prix bas ne signifie pas perte de gains. Rappelons-nous la politique tarifaire gagnante mise en place par le Département avec un prix unique et un prix bas. Cette nouvelle offre pourrait, pourquoi pas, aller de la gratuité accordée pour certaines situations très extrêmes comme demandeurs d'asile ou chômeurs de longue durée, et s'échelonner sur un nombre limité, une ou deux, de propositions.

Pour en finir avec ces évolutions tarifaires, je propose que, dans les prochaines échéances, le Comité de suivi du contrat de DSP Transport, opérationnel aujourd'hui et qui représente en son sein toutes les tendances politiques de notre Assemblée, soit saisi en amont des décisions et joue ainsi pleinement le rôle qui lui est confié et ne se transforme pas en simple instance d'enregistrement.

Je ne terminerai pas mon intervention sans évoquer une pratique et une situation inique qui consistent aujourd'hui à faire supporter le coût de fonctionnement et de pratique particulière, récurrente et coûteuse, organisée pour un certain public par l'ensemble des usagers. Je m'explique. Chaque soir de match, la Métropole met en œuvre des moyens exceptionnels et très importants en personnel et en matériel pour répondre aux besoins des transports utiles à la desserte des stades avant et après match. Ces procédures nécessaires coûtent extrêmement cher et ne sont que très partiellement couvertes par les titres de transport validés ces soirs-là. En effet, si vous êtes allés au moins une fois au Matmut ou à Chaban, vous savez que le paiement, ces soirs-là, est très marginalement pratiqué et à doses homéopathiques. La cohue générale qui empêche une majorité de voyageurs d'atteindre les composteurs et l'absence de tout contrôle ont mené à une situation de non-paiement pratiquée et admise par une large majorité de voyageurs. Tous ne sont pas tricheurs, mais les circonstances ne sont pas du tout celles d'un fonctionnement habituel et les recettes sont loin d'être celles qu'elles devraient être. Aussi, pour couvrir tout ou partie de ce déficit chronique, il faut absolument obtenir des recettes manquantes auprès de ceux qui tirent le plus grand bénéfice de ces manifestations, à savoir les gestionnaires des stades et les clubs sportifs. Une très faible contribution de leur part sur chaque billet d'entrée devrait facilement et rapidement apporter au budget transport les recettes qui lui font actuellement défaut. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame DELAUNAY.

**Mme Michèle DELAUNAY** : En juin dernier, Monsieur le Président, avec Vincent FELTESSE et Emmanuelle AJON, nous nous sommes abstenus sur cette délibération qui ne prenait pas en compte notre demande d'une révision de la tarification en fonction du quotient familial. Cette demande est restée lettre morte malgré la mise en place de groupe de travail sur le sujet et une pratique existante dans d'autres villes comme Strasbourg, Grenoble ou Rennes.

Le groupe Socialiste par la voix d'Alain ANZIANI avait également souhaité que l'on travaille cette tarification sociale pour que l'on aille vers plus de justice. J'avais aussi émis la proposition de l'envoi d'une carte gratuite aux grands âgés, aux seniors de plus de 80 ans afin de les inciter à se déplacer et à utiliser les transports en commun. J'avais mis la barre haute. Cela ne coûte pas très cher et cela aurait un véritable rôle incitatif quand on sait que la mobilité, pour eux, est quelque chose d'essentiel.

Vous vous étiez engagés sur la tarification sociale ou solidaire par l'intermédiaire de Christophe DUPRAT à la mettre en œuvre pour septembre 2014. Je vous cite « Sur la tarification sociale, je souhaite que l'on aboutisse pour le budget de l'année prochaine, il ne faut pas repartir pour 6 mois ou un an, il faut vraiment que l'on puisse saisir le Bureau, puis le Conseil d'une proposition d'ici la fin de l'année ». C'était en 2014, nous sommes en 2016, qu'en est-il ? Cela rejoint une proposition que j'ai formulée à l'intention de Christophe DUPRAT sur la prise en compte des réfugiés demandeurs d'asile et je vous en remercie. Vous m'avez signalé, Monsieur le Président, il y a 2 jours, que cette prise en compte de leur situation, c'est-à-dire la gratuité des transports, vous donniez droit à cette requête et que nous le voterions prochainement. Je vous en remercie. Je me félicite donc de cette décision qui permettra de leur faciliter la vie tout simplement. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur CHAUSSET.

**M. Gérard CHAUSSET** : Écoutez, je vais faire rapide parce que beaucoup de choses ont été dites, des propositions que d'ailleurs j'ai évoquées tout à l'heure, notamment sur la prise en charge par les gestionnaires de stades du transport des spectateurs. Ça, je pense que c'est vraiment un dossier auquel il faut que l'on s'attaque rapidement. Voilà, il faut qu'on entame des négociations parce que, pour le dire, ça ne peut plus durer. Ça, c'est le premier point.

Après, sur la grille tarifaire, c'est vrai qu'il y a la DSP, c'est inscrit dedans. Notre agglomération n'a pas à rougir de ses tarifs parce qu'ils sont, on l'a vu en comparaison, largement inférieurs pour la plupart aux autres métropoles, mais il est vrai que certaines remarques ont été faites et sont judicieuses et donc cela appelle - depuis plusieurs années on travaille dessus et ce serait bien qu'on aboutisse le plus rapidement possible - appelle une tarification équitable, basée sur le quotient familial, notamment c'est vrai que les remarques qui ont été faites pour les seniors, avoir des tarifs préférentiels. En fait, on a une tarification sociale qui est existante, mais qui n'est pas que sociale, qui est une tarification au statut et le statut... alors, si vous êtes ancien combattant, vous avez le transport gratuit. Si vous avez plus de 65 ans, vous avez aussi des avantages. Tout ceci ne correspond plus à la réalité. Aujourd'hui, je pense qu'il est vraiment urgent de clore ce dossier une fois pour toutes et que l'on s'engage dans la modernité avec une tarification qui soit la plus juste possible, mais qui soit aussi réelle et qui prenne en compte les progrès du réseau parce qu'on a un réseau qui a nettement progressé, une offre qui a nettement progressé. Il est logique aussi que le service rendu, le paiement ne peut pas être gratuit, et donc qu'il soit aussi à la hauteur du service rendu. Voilà. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Pas d'autres remarques ? Monsieur DUPRAT.

**M. Christophe DUPRAT** : Oui, Monsieur le Président, mes Chers Collègues, je vais répondre à quelques questions qui ont été posées. Tout simplement pour dire que ce n'est pas uniquement augmenter pour augmenter qu'en même temps, il y a des améliorations du réseau qui sont faites. Nous allons livrer, à la fin de l'année, une nouvelle infrastructure vers Blanquefort qui permettra aux gens de Blanquefort de faire Blanquefort - Quinconces en 22 minutes au lieu d'une heure et quelques aujourd'hui. Tout ça pour un tarif qui n'aura augmenté de rien du tout pour celui qui prendra une Tickarte à l'unité. Ce qui veut dire qu'il y a des améliorations qui sont quand même non-négligeables.

Concernant les questions qui ont été posées sur la tarification solidaire, nous avons pris un peu de temps pour consulter l'intégralité des CCAS (centre communal d'action

sociale) parce que c'est aujourd'hui les portes d'entrée de cette tarification et nous avons également pris du temps pour voir comment on allait instruire ces nouveaux dossiers s'ils étaient avec le revenu des personnes. Ça demandait d'intégrer des domaines qui étaient totalement différents par rapport à ça. C'est pour ça que ça a pris un petit peu de temps.

Deuxièmement, concernant la desserte du Stade, KÉOLIS Bordeaux Métropole, TBM, pour être plus précis a entamé des négociations avec les Girondins et avec l'UBB de façon qu'il y ait dans le billet éventuellement une tarification qui permette effectivement d'intégrer le transport avec. Ce sont des négociations qui sont entamées et on verra jusqu'où elles peuvent aller.

Quant aux seniors, nous y réfléchissons, pour l'année prochaine, avec deux tarifications pour les seniors, une pour les seniors de 60 à 75 ans et de 75 ans au-delà avec une tarification un petit peu plus basse, ce qui sera le cas. Aujourd'hui, nous nous apercevons que beaucoup de seniors qui dépassent les 85 ans font appel au service Mobibus qui devient de plus en plus... je rappelle que le service Mobibus n'a pas augmenté de prix puisque le tarif actuellement est à 2,52 euros. C'était la conversion du franc en euro. Ça veut dire qu'il y a plus de 15 ans que ce tarif n'a pas augmenté et aujourd'hui, beaucoup de gens de plus de 85 ans utilisent ce tarif. Ce sont les demandes les plus importantes que nous avons. Voilà. Ce n'est jamais, bien sûr, de gaieté de coeur que nous augmentons ces tarifs. Je rappelle simplement que pour répondre à Monsieur TOURNERIE, que le Comité de suivi DSP, bien sûr, sera associé. Je rappelle que ce même Comité de suivi DSP avait voté à l'unanimité l'augmentation annuelle de 3 % dans le cadre du contrat.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci Monsieur le Vice-président. Sur la tarification sociale, il faudrait peut-être passer à la vitesse supérieure. Pas d'opposition ? Si, il devait avoir des oppositions à cette délibération. Le Groupe communiste vote contre ? Abstention ? Merci.

**Majorité**  
**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**

Il nous reste deux délibérations. Monsieur ROSSIGNOL ?

**M. Clément ROSSIGNOL** : Délégation de Monsieur BOBET.

**M. BOBET**

**(n°25) BEGLES - Société anonyme coopérative de production d'HLM AXANIS - Construction de 7 logements collectifs en location-accession, dans le cadre d'une opération d'habitat participatif, avenue du Professeur Bergonié, La Ruche - Emprunt de 1.280.000 euros, de type PSLA, auprès d'ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels - Garantie - Autorisation**

**M. Patrick BOBET** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Qui souhaite s'exprimer là-dessus ? Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Oui, Monsieur le Président, Chers Collègues, il s'agit là, à notre connaissance, d'un des premiers engagements concrets de Bordeaux Métropole dans les différents projets d'habitat participatif qui fleurissent dans l'Agglomération. Le plan d'action pour l'habitat participatif adopté en 2014 trouve enfin des concrétisations. C'est une très bonne chose. Même s'il n'en sortira pas de modèle reproductible à grande échelle, ces projets posent de bonnes questions et mettent en œuvre des réponses innovantes. Ils posent un montage économique alternatif à la standardisation et à la spéculation immobilière. Ils sont l'expression de la volonté des habitants de se réapproprier la fabrique de leur logement pour y imposer des règles écologiques, économiques, de partage ou intergénérationnelles très ambitieuses. Il est donc aussi très positif qu'AQUITANIS, via AXANIS apporte sa contribution à ce projet béglais comme à d'autres.

Ce dossier nous permet, cependant, aussi, de souligner l'inquiétante absence d'AQUITANIS dans d'autres dossiers qui sont ceux de la vente des sociétés d'économie mixte HLM sur l'Agglomération. Après, Bègles et Blanquefort, c'est Bruges qui est confrontée aux contraintes qui poussent les sociétés HLM aux fusions et regroupements. Or, force est de constater que les opérateurs publics sont absents de ces discussions. À Bègles, comme à Blanquefort, c'est l'opérateur privé VILOGIA qui a repris les rênes avec des méthodes qui, à Bègles, semblent déjà ne pas faire l'unanimité. Il nous semble pourtant que les opérateurs publics, AQUITANIS en premier lieu, auraient tout leur rôle à jouer dans ce mouvement de concentration des sociétés HLM (habitat à loyer modéré). Ceci étant dit, nous voterons pour cette délibération. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame FERREIRA.

**Mme Véronique FERREIRA** : Merci Monsieur le Président. Rapidement puisque la ville de Blanquefort a été citée et je ne vais pas parler au nom de Bruges, mais j'ai eu des discussions à ce sujet avec Madame TERRAZA. Dans ce travail qui a été fait au moins sur ces deux villes, je tiens à préciser que les opérateurs publics n'ont jamais été écartés. Dans ce qui a été fait à Blanquefort, les opérateurs publics ont répondu aux cahiers des charges, certains n'ont pas souhaité le faire, d'autres l'ont fait, mais n'ont pas pu présenter des conditions et qui n'étaient pas que des conditions financières, mais également sur d'autres critères comme sur les questions de reprise de personnel et de maintien des loyers, proposer quelque chose de tout à fait satisfaisant. Quant à la ville de Bruges, ils sont à l'heure actuelle en cours d'instruction, il va falloir bien attendre l'instruction de la fin des dossiers pour voir si c'est un opérateur public qui reprendra la SEMI de Bruges, oui ou non.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Bien. Pas d'opposition ? Oui, Monsieur ROSSIGNOL.

**M. Clément ROSSIGNOL-PUECH** : Juste pour me féliciter de cette belle opération qui est la Ruche. Ces 11 logements dont 7 en accession sociale à la propriété et les autres en logements locatifs. Également, c'est une construction en bois-paille, c'est une innovation sociale, architecturale, mais également écologique. Dire que les habitants mettent en commun une partie des pièces à vivre et donc discutent comme par exemple, un toit terrasse de 82 m<sup>2</sup>. Également, ils ont réfléchi à la place de la voiture puisque c'est contre le tram que se fait cette opération. Ils ont décidé d'avoir 7 places de stationnement voiture pour 11 logements. On peut voir comme ça que les habitants d'eux-mêmes peuvent modérer la place de la voiture et donc le coût inhérent dans les constructions.

Concernant la vente des SEM, c'est suite à un rapport de la MILOS qui précise bien qu'au-delà de 1 200 logements, les villes de taille moyenne ont des difficultés à gérer le patrimoine. C'est plutôt contraint et forcé par le principe de réalité que se font ces ventes. À l'époque, la ville de Bègles avait sollicité les villes de Blanquefort et de Bruges pour essayer de trouver une solution commune. Malheureusement, cela n'avait pas été possible et, à l'instar de la ville de Bruges et de la ville de Blanquefort, un appel d'offres a été lancé de manière transparente sur des critères extrêmement précis comme le maintien de l'emploi, la rénovation des logements sur Bègles hors ANRU (Agence nationale pour la rénovation urbaine), en l'occurrence VILOGIA s'est engagée sur un montant important de 7,5 millions d'euros, la fin de l'opération de renouvellement des Terres neuves, Yves Farge et évidemment le prix de cession. Voilà. Pour vous dire que nous suivons de près, élus béglais, la discussion entre les habitants et le nouveau bailleur et nous pouvons dire que les choses vont s'améliorer dans un très proche avenir et que cette belle opération Terres neuves Yves Farge sera finie en temps et en heure. Voilà.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Je crois que nous souhaitons tous que ce genre d'opération se multiplie et c'est une belle initiative qui n'appelle pas d'opposition. Pas d'abstention non plus ? Merci.

**Unanimité**

Monsieur ROSSIGNOL, dernière délibération.

**M. TOUZEAU**

**(n°53) Union régionale pour l'habitat des jeunes en Aquitaine (URHAJ)**

**Année 2016 - Subvention de fonctionnement**

**Décision - Autorisation**

**M. Jean TOUZEAU** présente le rapport.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : En 2017, l'argent en coulera à flot. Madame BLEIN.

**Mme Odile BLEIN** : Nous avons déjà alerté, l'année dernière, sur la baisse des subventions déjà appliquée à l'URHAJ. Elle est hélas, réitérée, cette année. C'est une très mauvaise nouvelle non seulement pour l'URHAJ, mais surtout pour l'application des objectifs que Bordeaux Métropole s'est elle-même fixés à l'occasion du programme local de l'habitat et dont cette subvention issue d'une convention d'objectifs est une des déclinaisons. Lors de l'étude du bilan du PLH (programme local de l'habitat) en juillet dernier, nous avons pointé que la jeunesse rencontre un problème majeur face au logement dans notre Agglomération. Celle-ci accueille pourtant 2/3 des 15-29 ans du Département qui représentent 25 % de la population métropolitaine. Une tranche d'âge parmi laquelle les étudiants sont évidemment très présents. Une génération pour laquelle cependant trop peu de dispositifs sont mis en œuvre. Dans le même PLH, on apprenait ainsi que 88 % des jeunes adultes dits « indépendants », c'est-à-dire sortis du foyer parental, sont logés dans le seul parc privé. Quand on connaît les tensions de ce parc privé, au cœur de l'Agglomération, on comprend vite que le logement est aujourd'hui un cas aggravant des conditions de vie des jeunes étudiants et des jeunes travailleurs. Cette question devrait donc constituer une priorité incontournable de notre Agglomération et notre Assemblée devrait être en capacité de ne pas appliquer aveuglément la baisse de 5 % des subventions à des structures comme l'URHAJ. Le résultat, c'est qu'alors que la Convention d'objectifs 2012-2014 prévoyait 116 640 euros en moyenne par an, celle de la période suivante tombe à 80 000 euros et même à

76 000 euros, cette année. Nous n'acceptons pas cette situation et voterons donc contre cette baisse de subventions. Les associations concernées comme l'ADIL qui subit la même baisse auront certainement anticipé et adapté leurs budgets et leurs actions à ce contexte budgétaire, mais encore une fois, ce n'est pas le contexte budgétaire, mais bien les besoins sociaux qui devraient nous guider dans ce type de dossier. Je vous remercie.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Madame CASSOU-SCHOTTE.

**Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE** : Monsieur le Président, nous voterons cette délibération avec quand même beaucoup d'inquiétudes sur l'avenir de cette association au vu des diminutions de toutes les collectivités locales concernées par son action, à savoir la Région, le Département et la Métropole aujourd'hui. Alors même que le développement et l'efficacité de celle-ci s'avèrent incontestables, nous ne pouvons encore une fois que déplorer les baisses de subventions aux associations et tout particulièrement à celles qui interviennent dans les domaines qui nous préoccupent, à savoir l'avenir de nos jeunes.

Chacun d'entre nous a certainement été concerné et peut-être aujourd'hui, a été concerné par un jeune de sa famille, de son entourage, qui a rencontré d'énormes difficultés à se loger pour la première fois même dans un petit studio. Nous savons tous qu'il est impossible pour un jeune de trouver un logement sans avoir la caution des parents, même si ce jeune dispose d'ailleurs d'un contrat de travail, voire même d'un CDI (contrat à durée indéterminée). Que dire alors des jeunes dont les parents sont jugés insolvable ? Je pense que les jeunes ici présents, les jeunes en service civique, ne me contrediront pas. L'URHAJ est un mouvement national d'éducation populaire avec comme projet la socialisation des jeunes par l'habitat. C'est 50 ans de pratique en prise avec le territoire. En Aquitaine, l'URHAJ accompagne les jeunes dans leur processus de socialisation en leur permettant d'accéder à un logement autonome pour construire leur parcours de vie. La jeunesse subit souvent de plein fouet les bas salaires, contrats de travail précaires, le chômage. Nous pouvons dire que la conjonction précarité + logement cher pèse tout particulièrement sur eux. L'analyse qui a été faite sur l'offre et la demande de logements jeunes sur le territoire de la Métropole en 2015 fait ressortir que le nombre de demandes de logements des jeunes est passé en 1 900 en 2010 à près de 4 000 en 2014, c'est-à-dire le double.

Deuxième constat : si la demande en 2015 se stabilise, on relève que 85 % des demandeurs ont moins de 26 ans et 71 % d'entre eux déclarent des ressources en-dessous du seuil de pauvreté, ce qui rend particulièrement difficile leur accès au logement dans la Métropole. D'où l'importance, la nécessité de les accompagner, de construire des logements adaptés voire d'inventer des réponses comme le font souvent les associations du réseau de l'URHAJ que nous devons soutenir pour nous rappeler le caractère prioritaire de leur action. Aussi, par la diminution progressive de ces subventions, nous risquons d'affaiblir une association dynamique et essentielle pour nous éclairer et expérimenter des projets adaptés et innovants. Alors même si vous dites, Monsieur le Président, qu'en 2017 nous aurons plus de budgets, donc nous pourrions subventionner cette association à hauteur de ses besoins, il me semble important quand même de revoir cette décision de diminuer systématiquement les subventions. Je pense qu'on aurait intérêt à revoir en fonction de nos priorités.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur FELTESSE.

**M. Vincent FELTESSE** : Oui Monsieur le Président, Chers Collègues. Je m'appuie sur cette délibération pour évoquer un dossier que vous connaissez bien qu'est le Foyer Le

Levain dit Foyer Simone-Noailles qui est rue Paul Louis Lande à Bordeaux, foyer qui est d'ailleurs réparti en 3 sous-foyers qui est en plein centre-ville, qui a beaucoup d'avantages et qui a un projet de réhabilitation. On sait que ce foyer est géré par une association, pas une association d'une taille très importante, donc il n'est pas dans les circuits les plus classiques. C'est un dossier qui est bien connu par les différents services, y compris les services de la Métropole puisque la Métropole bordelaise potentiellement peut financer cette réhabilitation, mais ça bloque, pour le moment, d'une certaine manière du côté de l'État parce que les crédits de réhabilitation ont été supprimés il y a quelques années. J'ai eu l'occasion de voir, de visiter ce Foyer il y a quelques jours, j'ai eu l'occasion de m'entretenir de ce dossier avec la Ministre du Logement en début de semaine et je serai assez demandeur que la Métropole prenne l'initiative d'une table ronde multipartite pour voir si on ne peut pas trouver une solution avec des crédits exceptionnels qu'on pourrait avoir au niveau central. Voilà tel était le sens de mon intervention.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : C'est bien noté. On va prendre cette initiative naturellement. Monsieur GUICHARD ?

**M. Max GUICHARD** : Je ne peux pas m'en empêcher, Monsieur le Président. Je ne peux vraiment m'en empêcher.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Écoutez, résistez, résistez.

*(Rires dans la salle)*

**M. Max GUICHARD** : J'aurais aimé que cette délibération vienne juste après, mais alors, juste après le long débat que nous avons eu sur l'UEFA. Franchement, 40 000 euros, comment vous pouvez maintenir, rester figé sur ce -5 % sur cette association et ses objectifs ? Ce n'est pas possible, d'autant plus, vu le débat que nous avons eu tout à l'heure.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur TOUZEAU, vous voulez dire un mot.

**M. Jean TOUZEAU** : Ce que je peux vous proposer sur le dossier du Levain, c'est effectivement de travailler avec une table ronde pour voir comment nous pouvons faire évoluer... Juste le partenariat avec l'URHAJ, il est extrêmement important et j'adhère tout à fait à ce qui a été dit. Nous avons, dans le cadre de ce partenariat, un très bon travail avec l'Union régionale et un certain nombre de projets se dessinent également, notamment je pense à l'appel à projets, le fameux PIA (programme d'investissements d'avenir) entre Bordeaux, Mérignac et Lormont qui doit permettre de travailler sur un certain nombre de propositions dans le cadre des appels à projets nationaux, appel à projets qui est porté par l'URHAJ. Si cela est possible à l'avenir, si nous pouvons conforter ce partenariat, mais nous avons les contraintes budgétaires qui ont été évoquées. Je voudrais souligner que, pour les associations, puisqu'il a été fait allusion aux associations qui, sur les territoires politique de la ville connaissent un certain nombre de préoccupations et dans le cadre de l'appel à projets qui a été lancé par la Métropole, nous allons avoir une délibération de soutien aux associations dans le cadre du budget qui a été dégagé pour cette année de 500 000 euros et Monsieur le Président va vous présenter, je crois, au prochain Conseil métropolitain ce soutien aux associations dans le cadre de la politique de la ville. Beaucoup de jeunes sont, bien sûr, concernés par ce qui est mis en place.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Monsieur DELLU.

**M. Arnaud DELLU** : Simplement pour dire que je ne prendrai pas part au vote sur cette délibération.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Monsieur BOBET.

**M. Patrick BOBET** : Oui, merci Monsieur le Président. Très simplement, rappeler à nos collègues que, certes, nous avons demandé globalement, j'insiste bien sur le terme « globalement », une diminution d'une subvention pour cette année de l'ordre de 5 % que nous n'arrivons pas d'ailleurs à obtenir vraiment, mais deuxième remarque peut-être importante aussi que je voudrais vous faire. Hier, en Bureau, Monsieur le Président, on a présenté le Compte administratif qui fait ressortir un excédent net de 152 millions d'euros, je crois que nous pourrions peut-être profiter pour 2017, peut-être réévaluer cette proposition de baisse de subventions. Je suis tout à fait ouvert à y réfléchir avec vous, Monsieur le Président, bien sûr, et les Vices-présidents responsables.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : J'aurais bien aimé qu'on y réfléchisse avant. On verra. Le logement des jeunes est évidemment un enjeu formidable. Nous avons beaucoup de retard pour le logement des étudiants. La Région a fait un effort important qui mérite d'être signalé pour rattraper ce retard. Nous aussi, nous finançons beaucoup d'opérations, y compris pour des foyers de jeunes travailleurs. C'est là qu'il faut faire porter l'effort, me semble-t-il.

Qui vote contre cette délibération ? Qui s'abstient ? Oui.

**M. Max GUICHARD** : Nous voterons contre par rapport à l'état présent, mais nous avons entendu et l'intervention de Patrick BOBET et la vôtre.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Très bien. Les deux, j'espère. Vote contre du Groupe Communiste. Pas d'autres votes, ni abstentions ? Je vous remercie.

**Majorité**  
**Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE**  
**Ne prend pas part au vote: Monsieur DELLU**

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Nous avons encore un dernier point. J'avais reçu une motion pour le maintien et le développement du Pôle public de santé Robert Picqué qui venait du groupe Communiste. Il y a eu un groupe de travail qui s'est réuni pendant la séance pour essayer d'arriver à un texte qui fasse l'accord de tout le monde. Je crois que Madame Marie RÉCALDE s'est occupée de ce texte. Elle va peut-être nous en donner lecture. Vous devez l'avoir sur table. On vient de distribuer.

**M. GUICHARD**

**(n°65) Motion pour le maintien et le développement du Pôle public de santé Robert-Picqué et de l'offre de soins pour l'agglomération**

**M. Marie RÉCALDE** : Oui, Monsieur le Président. Voici donc le contenu de ce texte qui, je crois, a retenu l'accord de tous les Groupes.

*« Le sort de l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué inquiète légitimement les habitants et les élus de l'Agglomération. Plus de 750 personnels civils et militaires, une capacité d'accueil de 242 lits dont 9 lits de réanimation et 4 d'urgence. Cette offre de santé de proximité est également appréciée pour la qualité des soins, l'efficacité des urgences, la diversité de spécialités exercées, la disponibilité, les compétences de son personnel, son accessibilité et son parking ou encore son hélistation.*

*Dans le cadre du projet du Service de Santé des Armées SSA 2020, le Ministère de la Défense a fait le choix de recentrer la médecine militaire sur des objectifs opérationnels et de l'intégrer dans un nouveau modèle, bâti autour de plateformes hospitalières. Au sein de cette nouvelle organisation du SSA, Bordeaux doit demeurer l'une des 4 plateformes régionales de la médecine des Armées avec Brest, Lyon et Metz. La médecine militaire doit donc être maintenue dans notre Agglomération. Le Groupement de Coopération Sanitaire dit BAHIA entre l'Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué et la Maison de santé protestante de Bagatelle suscite des interrogations légitimes quant au maintien de l'offre de ce soin et le devenir des personnels civils et militaires. Le Conseil de Métropole demande à l'État, via l'ARS, de s'engager concrètement pour que cette offre de soins publique ne disparaisse pas du Sud de l'Agglomération. Celle-ci pourrait se maintenir sur le site actuel ou se développer au travers d'un pôle public de santé Bagatelle-Robert Picqué avec les mêmes missions qu'aujourd'hui et la préservation des emplois et des statuts des personnels ».*

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. La motion avait été présentée par le groupe Communiste. Monsieur GUICHARD, est-ce que vous voulez vous exprimer à ce sujet ?

**M. Max GUICHARD** : C'est très bien que Marie RÉCALDE qui a participé plus que moi au groupe de travail puisque j'étais tenu par le débat du Conseil, ce groupe de travail qui a vraiment, pour mon compte et pour notre compte, très, très bien travaillé. Je veux simplement insister sur... c'est une réponse positive au travail du collectif qui est derrière, de citoyens, d'usagers et d'agents, de salariés, qui est derrière cette menace... contre cette menace et pour l'hôpital public. Je sais que vous devriez ou vous avez eu un futur entretien avec ce collectif, je me permets humblement de vous y engager fortement. Je suis très heureux que nous arrivions à ce consensus.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Merci. Le Groupe majoritaire aussi et le Maire de Talence aussi.

**M. Alain CAZABONNE** : Oui, il n'y a pas de problème là-dessus. La difficulté de ce dossier, c'est que nous sommes, si vous me permettez l'expression, un peu en plein brouillard. C'est-à-dire que le maintien des deux hôpitaux était souhaitable. L'État qui, paraît-il, perd 20 millions par an sur Robert Picqué souhaitait un rapprochement. Ça a été étudié dans les deux sens. Bagatelle vers Robert Picqué, ce que j'aurais préféré parce que Robert Picqué a un espace suffisamment important pour que, dans le futur... Si dans 10 ans, il faut agrandir l'hôpital, il y a une capacité qu'il n'y aura pas à Bagatelle. Mais comme aucun financement n'a été donné par l'État... Non, mais je ne sais pas. Max, je suis d'accord sur la motion, mais on ne sait pas où on en est aujourd'hui en réalité puisque, demain après-midi... je siège à Bagatelle sur un appel

d'offres par rapport à une urbanisation en vue de payer l'installation. Voilà, je ne sais pas où on en est.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : Si j'ai bien compris, c'est parce qu'on ne sait pas où on en est que précisément on adopte cette motion pour...

**M. Alain CAZABONNE** : C'est pour ça que je dis « Je suis d'accord », mais plus ça avance, moins on y voit clair.

**M. le Président Alain JUPPÉ** : ... pour demander à l'État de clarifier sa position, via l'ARS. Effectivement, on n'y voit pas clair, mais j'avais moi-même saisi Monsieur LE DRIAN, il y a quelque temps. Il m'avait garanti que la plate-forme, enfin l'offre de soins militaires resterait présente sur le secteur. Il faut voir maintenant selon quelles modalités, c'est l'objet de ceci.

Les Verts sont d'accord aussi ? Pas d'oppositions ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

**Unanimité**

Je vous en remercie et je vous souhaite un bon appétit.

*LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 heures 10*

Le Secrétaire de séance

M. ROSSIGNOL PUECH